

Saguenayensia

REVUE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY

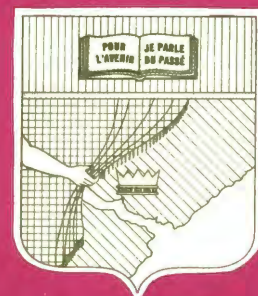
Volume 19 - Numéro 3

Mai - août 1977



Ce numéro contient?

- ★ Histoire du Saguenay
- ★ Mémoires d'une ancienne
- ★ Moeurs et allures
- ★ Visite de Mgr Conroy
- ★ Les moulins de Chicoutimi
- ★ Mariages de la région
- ★ Le naufrage du vapeur Saguenay
- ★ Un témoignage pour les colons
- ★ Arvida, ville de l'Alcan
- ★ Poésie sur Saint-Fulgence
- ★ Brefs articles
- ★ Document
- ★ Région du Lac-Saint-Jean



JE DÉVOILE

*CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE HISTORIQUE DU SAGUENAY*

M. Léonidas Bélanger, président
M. le Chanoine François Plourde, vice-président
M. Raoul Fortin, secrétaire
M. Jean-Claude Larouche, trésorier
Mgr Victor Tremblay, archiviste
M. Roland Bélanger, assistant-archiviste

Directeurs:

MM. l'abbé Raymond Desgagné, Jonquière
Laurent Beaulieu, Chicoutimi
Charles Cooke, Chicoutimi
Edmond Pilote, Saint-Félicien
Marcel Lapointe, Chicoutimi
Louis Gauthier, Chicoutimi

Marcel Claveau, Chicoutimi
Conrad Vanasse, Chicoutimi
Wilfrid Cyr, Jonquière
Gaston Gagnon, Chicoutimi
Mme Madeleine Maltais, Chicoutimi
Maurice Ouellet, Chicoutimi

REPRESENTANTS A LA CORPORATION DU MUSEE

Dr Marcel Lapointe
M. Roland Bélanger

SECTION DE GENEALOGIE

M. Léonidas Bélanger

COMITE DE REDACTION DE SAGUENAYENSIA

Directeur: Mgr Victor Tremblay
Assistant-directeur: M. Gaston Gagnon
Publicitaire: M. Armand Demers
Responsable: M. Roland Bélanger
Expédition: M. Raoul Fortin

ILLUSTRATION DE LA COUVERTURE

Les bureaux de la paie de l'Alcan en 1926.

Aucune reproduction n'est autorisée sans le consentement écrit de l'auteur d'un article signé ou celui de la Société Historique du Saguenay. Les éditeurs ne se tiennent pas responsables de la perte des manuscrits, des photographies ou des illustrations. Nos articles sont répertoriés dans RADAR.

Copyright



Publications en ligne de la Société historique du Saguenay

Recherche

- ⊙ La recherche s'effectue par mots-clés parmi les titres et les auteurs de chaque numéro, en utilisant un thème, un endroit, une année ou un auteur précis. La base de données recherche tous les mots inscrits individuellement dans l'indexation.
- ⊙ La reconnaissance optique de caractères (ROC) est active à chaque fichier numérique. Pour une recherche à l'intérieur de chaque numéro, il est conseillé d'utiliser la boîte de dialogue *Rechercher / Find* (CTRL + F).
- ⊙ Tous les titres d'articles sont répertoriés dans la table des matières des fichiers numériques (signets).

Règles d'utilisation

- ⊙ Les auteurs conservent leurs droits d'auteurs.
- ⊙ La Société historique du Saguenay conserve ses droits en tant qu'éditeur.
- ⊙ En vertu des dispositions de la [Loi sur le droit d'auteur](#), les articles parus ne peuvent être reproduits totalement ou partiellement, traduits, distribués ou adaptés sans l'autorisation écrite de l'auteur et de la Société historique du Saguenay.
- ⊙ La référence aux informations disponibles est obligatoire. Elle doit comprendre les noms et prénoms des auteurs, le titre de l'article, le titre du périodique, l'année de publication ainsi que la page de référence.
- ⊙ Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux différentes lois en vigueur.

Bases de données en ligne

- ⊙ Pour plus de contenus historiques, des lectures et recherches supplémentaires sont possibles grâce aux bases de données¹ de la Société historique du Saguenay au www.shistoriquesaguenay.com :
 - Publications en ligne
 - Archives en ligne
 - Bibliothèque en ligne
 - Images en ligne
 - Capsules historiques
 - Et autres

Devenir membre de la Société historique du Saguenay

- ⊙ Avec votre appui, vous participez à la mission de la Société historique du Saguenay qui est de diffuser, acquérir, traiter et conserver le patrimoine documentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Être membre de la Société historique du Saguenay vous donne accès à la revue d'histoire *Saguenayensia*, ainsi qu'à des escomptes sur des produits en boutique et des reproductions de documents d'archives. Visitez notre [boutique en ligne](#) pour découvrir la variété des produits disponibles.

¹ Les bases de données disponibles peuvent varier.



Saguenayensia

Revue de la Société Historique du Saguenay

Volume 19 - Numéro 3

Mai - août 1977

SAGUENAYENSIA

Editorial

CE NUMERO DOUBLE

Directeur: Mgr Victor Tremblay
Président: M. Léonidas Bélanger
Secrétaire-trésorier: M. Roland Bélanger

ADRESSE:
C.P. 456
Chicoutimi, G7H 5C8
Téléphone: 549-2805

Imprimeur:
Le Progrès du Saguenay Ltée
316, avenue Labrecque, Chicoutimi

Abonnement par année: \$10.00

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement No 0849
Dépôt légal le trimestre 1974
Bibliothèque nationale du Québec

SOMMAIRE

	Pages
Editorial	49
Histoire du Saguenay	50
Mémoires d'une ancienne	56
Moeurs et allures	58
Visite de Mgr Conroy	59
Les moulins de Chicoutimi	61
Mariages de la région	65-68
Le naufrage du vapeur Saguenay	69
Un témoignage pour les colons	70
Arvida, ville de l'Alcan	72
Poésie sur Saint-Fulgence	75
DOCUMENT	
Région du Lac-Saint-Jean	77
Brefs articles	83

La présente livraison de Saguenayensia est un numéro double. Il n'est pas le premier du genre; espérons qu'il sera le dernier.

Car, il ne nous plaît guère de mettre ensemble autant de matière, surtout en un moment comme l'actuel, en pleine période des vacances, où grand nombre de nos lecteurs ont moins de temps disponible pour lire.

Cependant, tous les articles méritent attention. Presque tous ont une documentation sur des personnes et des faits dignes d'être connus.

Nous accueillons toujours avec plaisir, les articles apportés par des gens intéressés, comme nous le faisons dans ce numéro, quand les textes répondent au but de la revue.

Ce concours nous est maintenant assuré grâce à une entente avec une équipe de gens sérieux qui nous l'offrent généreusement.

Nos lecteurs peuvent donc compter que la revue **Saguenayensia** ne cessera pas de s'améliorer et de produire de l'information historique et géographique. Sa collection comporte déjà plus de 1,000 articles sur divers sujets, soit l'équivalent d'une vingtaine de volumes bien étoffés; et, par exemple, ceux qui portent sur l'histoire du Saguenay, sous forme spécifique, sont une suite précieuse, et la série des mariages est une ressource incomparable pour nos familles. Tout cela est une valeur considérable.

La direction

SUJET D'ENQUETE PROPOSE

"Salaires des métiers et professions au 19e et au début du 20e siècle".

Il est très important de connaître exactement les conditions de vie d'hier, pour les comparer à celles d'aujourd'hui. De ce point de vue, la connaissance des salaires versés dans les différents secteurs du travail, est primordiale, à commencer par les métiers populaires: maçons, journaliers, commis, postiers, instituteurs, etc. On pourrait mentionner aussi, tout particulièrement, les salaires versés dans les chantiers forestiers aux bûcherons, aux charretiers et aux draveurs.

Se rappeler que sur ce sujet, comme sur bien d'autres, la consultation directe de témoins sûrs demeure la meilleure et parfois l'unique source de connaissance.

Suite des événements

Le 31 de mai (1634), lit-on dans la Relation du Père Le Jeune, (1) arriva une chaloupe de Tadoussac qui apportait nouvelle que trois vaisseaux de Messieurs de la Compagnie des Cent Associés étaient arrivés, deux étaient dans le port et l'autre au moulin Baude (c'est un lieu près de Tadoussac que les Français ont ainsi nommé); on attendait le quatrième, dans lequel commandait Monsieur Duplessis, général de la flotte, qui vint bientôt après... Le R.P. Lallemand m'écrivait qu'il était arrivé avec notre Frère Jean Liégeois en bonne santé et qu'au premier vent il serait des nôtres...

Le capitaine Nesle arriva à Kébec; dans son vaisseau était Monsieur Giffard avec toute sa famille, composée de plusieurs personnes qu'il amène pour habiter le pays...

Voilà ceux qu'on vit s'arrêter à Tadoussac, où dans les premiers jours de juillet le Père Devost descendit "pour l'assistance des Français". Et voici des extraits permettant de concevoir ce qui fut la suite du voyage.

Sitôt qu'il est jour chacun se prépare pour déloger. On commence par déjeuner, s'il y a de quoi, car parfois on part sans déjeuner, on poursuit sans dîner et on se couche sans souper. Chacun fait son paquet le mieux qu'il peut; les femmes battent la cabane pour faire tomber la glace et la neige de sur les écorces, qu'elles roulent en faisceaux. Le bagage étant plié, ils jettent sur leur dos ou sur leurs reins de longs fardeaux qu'ils supportent avec une corde qui leur passe sur le front, sous laquelle ils mettent un morceau d'écorce pour ne pas se blesser. Tout le monde chargé, on monte à cheval sur des raquettes qu'on se lie aux pieds pour ne point enfoncer dans la neige. Cela fait, on marche en campagne et en montagnes, faisant passer devant les petits enfants, qui partent bien tôt et qui parfois n'arrivent que bien tard; ces pauvres petits ont leur paquet ou leur traîne pour s'accoutumer de bonne heure à la fatigue et on tâche de leur donner de l'émulation à qui portera ou traînera davantage.

De vous dépeindre la difficulté des chemins, je n'ai ni plume ni pinceau qui puisse le faire, il faut les avoir vus pour les connaître... Nous ne faisons que monter et descendre; il fallait souvent nous baisser à demi-corps pour passer sous des arbres quasi tombés et monter sur d'autres couchés par terre, dont les branches nous faisaient quelquefois tomber assez doucement mais toujours froidement, car c'était sur la neige. S'il arrivait quelque dégel, ô Dieu, quelle peine! Il me semblait que je marchais sur un chemin de verre qui se cassait à tout coup sous mes pieds; la neige congelée venant à s'amollir tombait et s'enfonçait par grandes pièces, et nous en avions bien souvent jusqu'aux genoux, quelquefois jusqu'à la ceinture, que s'il y avait de la peine à tomber, il y en avait encore plus à se retirer, car nos raquettes se chargeaient de neige et devenaient si pesantes que quand vous veniez à les retirer il vous semblait qu'on vous tirait les jambes pour vous démembrer. J'en ai vu qui glissaient tellement sous des souches ensevelies sous la neige, qu'ils ne pou-

vaient tirer ni jambes ni raquettes sans secours. Figurez-vous maintenant une personne chargée comme un mulet et jugez si la vie des Sauvages est douce.

Sur la minuit, le flot retournant, nous nous embarquâmes. La lune nous éclairant, le vent et la marée nous faisaient voler. Mon hôte n'ayant pas voulu tirer du côté que je lui dis, nous pensâmes nous perdre dans le port, car comme nous vîmes pour entrer dans notre petite rivière, nous la trouvâmes encore toute glacée. Nous voulûmes approcher du rivage, mais le vent y avait rangé un grand banc de glaces qui se choquaient les unes contre les autres, nous menaçant de mort si nous les abordions, si bien qu'il fallut tourner bride, mettre le cap au vent et se raidir contre la marée. C'est ici que je vis la vaillance de mon hôte. Il s'était mis à l'avant comme au lieu le plus important dans les grands périls. Je le voyais à travers l'obscurité de la nuit, qui nous donnait de l'horreur et augmentait notre danger, bander ses nerfs, se raidir contre la mort, tenir notre canot en étant dans des vagues capables d'engloutir un grand vaisseau. Je lui crie: "*Nicanis, ouabichtigoueiakhi, ouabichtigoueiakhi*, mon bien-aimé, à Québec, tirons là". Quand nous vîmes à doubler le saut au Matelot (c'est le détour de notre rivière dans le grand fleuve), vous l'eussiez vu céder à une vague, en couper une autre par le milieu, éviter une glace, en repousser une autre, combattre incessamment contre un furieux vent de nord-est qu'il avait en tête.

Ayant évité ce danger, nous voulûmes aborder la terre, mais une armée de glaces animée par la fureur des vents nous en défendait l'entrée. Nous allons donc jusque devant le fort, côtoyant le rivage, cherchant dans les ténèbres un petit jour ou une petite éclaircie parmi ces glaces. Mon hôte, ayant aperçu un détour qui est au bas du fort où les glaces ne branlaient point pour être à l'abri du vent, en détourne avec son aviron trois ou quatre furieuses qu'il rencontre et vous jette là-dedans. Il saute vite hors du canot, craignant le retour des glaces, criant: "*Capitau*, débarquons". Le mal était que les glaces étaient si hautes et si épaisses sur le rivage qu'à peine pouvais-je y atteindre avec les mains; je ne savais à quoi m'agrafer pour sortir du canot et monter sur ces rives glacées. Je prends mon hôte par le pied d'une main et de l'autre un coin de glace que je rencontre et je me sauve avec les deux autres... Etant sortis du canot, ils l'enlèvent par les deux bouts et le mettent en lieu sûr. Cela fait, nous nous regardons tous les trois et mon hôte, reprenant son haleine, me dit: "*Nicanis khegat nepiacou*, mon grand ami, nous avons pensé mourir!... Il est vrai que s'il n'eût pas eu des bras de géant (il est grand et puissant) et une habileté peu commune, ou une vague nous eut engloutis ou le vent nous eut renversés ou une glace nous eut écrasés. Disons plutôt que si Dieu n'eût pas été notre nocher, les ones qui battent les rives de notre demeure auraient été notre sépulcre...

(1) *Relations de Jésuites*, édition Thwaites, tome 7, page 210.

Etant échappés de tant de périls, nous traversâmes notre rivière sur la glace, qui n'était point encore partie, et sur les trois heures après minuit le dimanche de Pâques fleuries, 9 d'avril, je rentrai dans notre petite maisonnette, Dieu sait avec quelle joie de part et d'autre...

...Etant arrivés au lieu où nous devions camper, les femmes allaient couper des perches pour dresser la cabane, les hommes vidaient la neige, comme j'ai déjà dit, car il fallait travailler à ce bâtiment ou bien trembler de froid trois grosses heures sur la neige en attendant qu'il fut fait. Je mettais parfois la main à l'oeuvre pour me réchauffer, mais j'étais pour l'ordinaire tellement glacé que le feu seul pouvait me dégeler. Les Sauvages en étaient étonnés, car ils suaient sous le travail. Leur témoignant quelquefois que j'avais grand froid, ils me disaient: "Donne tes mains que nous voyions si tu dis vrai", et les trouvant toutes glacées, touchés de compassion, ils me donnaient leurs mitaines échauffées et prenaient les miennes toutes froides; jusque-là que mon hôte, après avoir expérimenté ceci plusieurs fois, me dit: "*Nicanis*, n'hiverne plus avec les Sauvages, car ils te tueront." Je pense qu'il voulait dire que je tomberais malade et que ne pouvant être traîné avec le bagage, on me ferait mourir. Je me mis à rire et lui répartis qu'il voulait m'épouvanter.

La cabane étant faite, ou sur la nuit ou un peu avant, on parlait de dîner et de souper tout ensemble... Mais le pis était que ce jour-là, nos gens n'allant point ordinairement à la chasse, c'était pour nous un jour de jeûne aussi bien qu'un jour de travail...

Une scène du sorcier

Mon hôte ayant invité au festin tous les Sauvages, nos voisins, comme ils étaient déjà rendus et assis à l'entour du feu et de la chaudière, attendant l'ouverture du banquet, voilà que le sorcier, qui était couché vis-à-vis de moi, se lève tout à coup, n'ayant point encore parlé depuis la venue des conviés; il paraît tout furieux; se jetant sur une des perches de la cabane pour l'arracher, il la rompt en deux pièces, il roule les yeux en la tête, regardant ça et là comme un homme hors de soi, puis envisageant les assistants, il leur dit: "*Irinicou nama nitirinisin*, ô hommes, j'ai perdu l'esprit, je ne sais pas où je suis, éloignez de moi les haches et les épées, car je suis hors du sens." A ces paroles, tous les Sauvages baissent les yeux en terre et je les lève au ciel, d'où j'attendais secours, me figurant que cet homme faisait l'enragé pour se venger de moi en m'ôtant la vie ou du moins pour m'épouvanter afin de me reprocher par après que mon Dieu me manquait au besoin et de publier parmi les siens qu'ayant si souvent témoigné que je ne craignais point leur manitou qui les faisait trembler, je pâlisais devant un homme. Tant s'en faut que la peur me saisit pour lors; au contraire j'envisageais ce forcené avec d'autant d'assurance que si j'eusse eu une armée à mes côtés... Ce Thrason redoublant ses fougues fit mille actions de fou, d'ensorcelé, de démoniaque; tantôt il criait à pleine tête, puis demeurait tout court comme épouvané; il faisait mine de pleurer puis s'éclatait de rire comme un diable follet; il chantait sans règle et sans mesure, il sifflait comme un serpent, il hurlait comme un loup ou comme un chien, il faisait le hibou ou le chat-huant, tournant les

yeux tout effarés dans sa tête, prenant mille postures, faisant toujours semblant de chercher quelque chose pour le lancer; j'attendais à tout coup qu'il arrachât quelque perche pour m'en assommer ou qu'il se jetât sur moi. Je ne laissai pas néanmoins, pour lui montrer que je ne m'étonnais pas de ses diableries, de faire toutes mes actions à l'ordinaire: de lire, d'écrire, de faire mes petites prières et, l'heure de mon sommeil étant venue, je me couchai et reposai aussi paisiblement dans son sabbat que je l'eusse fait dans un profond silence...

Le lendemain au soir, à même heure, il sembla vouloir entrer dans les mêmes fougues... Je l'aborde et lui prends le bras pour lui toucher l'artère. Il me regarde affreusement, faisant l'étonné, comme si je lui eusse apporté des nouvelles de l'autre monde; il roule les yeux ça et là comme un insensé. Lui ayant touché le pouls et le front, je le trouvai frais comme un poisson et aussi éloigné de la fièvre que je l'étais de la France. Cela me confirma dans mon opinion qu'il faisait de l'enragé pour m'étonner...

La famine

Il y avait là la femme malade. Après avoir décrit les efforts qu'il fit en vain pour l'aider afin d'instruire la pauvre personne, le missionnaire poursuit:

On tint conseil de ce qu'on devait faire pour trouver à manger. Nous étions déjà réduits à une telle extrémité que je faisais un bon repas d'une peau d'anguille boucanée, que je jetais aux chiens quelques jours auparavant. Deux choses me touchèrent ici le coeur: jetant une fois un os ou une arête d'anguille aux chiens, un petit garçon fut plus habile que le chien, il se jeta sur l'os et le rongea et mangea; une autre fois un enfant ayant demandé à manger, comme on lui eut répondu qu'il n'y en avait point, ce pauvre petit s'en prit à ses yeux, les larmes roulaient sur sa face grosse comme des pois et ses soupirs et ses sanglots me touchaient de compassion...

Le 28 du même mois, nous décampâmes pour la troisième fois. Il neigeait fort, mais la nécessité nous pressant le mauvais temps ne put nous arrêter. Je fus bien étonné en cette troisième demeure de ne point voir apporter la malade. Je n'osais pas demander ce qu'elle était devenue, car ils ne veulent pas qu'on parle des morts. Sur le soir, j'accostai le renégat; je lui demandai, parlant français, où était cette pauvre femme, s'il ne l'avait point tuée voyant qu'elle s'en allait mourir, comme il avait autrefois assommé à coups de bâton une pauvre fille qui tirait à la mort. "Non, dit-il, je ne l'ai pas tuée. — Qui donc? lui dis-je; est-ce le jeune Iroquois? — Nenni, car il est parti de grand matin. — C'est donc mon hôte ou le sorcier, son mari, car elle parlait encore quand je suis sorti de la cabane ce matin." Il baissa la tête, m'avouant tacitement que l'un des deux l'avait mise à mort. Un vieillard m'a dit néanmoins depuis qu'elle mourut de sa mort naturelle un peu après que je fus parti...

Le 3ème de décembre, nous commençâmes notre quatrième station, ayant délogé sans trompette mais non pas sans tambour, car le sorcier n'oublait jamais le sien. Nous plantâmes notre camp proche d'un fleuve large et rapide mais peu profond; ils le nomment *Ca pititetchiouets*; il va se dégorger dans le grand fleuve de Saint-

Laurent quasi vis-à-vis de Tadoussac (2). Nos Sauvages n'ayant point ici de viandes pour faire des festins, ils faisaient des banquets de fumée, s'invitant les uns les autres dans leurs cabanes et faisant la ronde à un petit plat de terre rempli de tabac; chacun en prenait une cornetée qu'il réduisait en fumée, remettant la main au plat s'il voulait pétuner davantage. L'affection qu'ils portent à cette herbe est au-delà de toute créance; ils s'endorment le calumet à la bouche; ils se lèvent parfois la nuit pour pétuner; ils s'arrêtent souvent en chemin pour le même sujet; c'est la première action qu'ils font en rentrant dans leurs cabanes...

Le 6 décembre, accompagné d'un enfant de six ans qui s'attachait à le suivre, le Père s'égara et ne se retrouva que le soir. Les jeûnes absolus qui suivirent sont quelque chose d'inouï. Citons ce qu'il dit du jour de Noël.

On ne me donna rien du tout à manger. La faim, qui fait sortir les loups du bois, m'y fit entrer plus avant pour chercher des petits bouts d'arbres que je mangeais avec délice. Des femmes ayant jeté aux chiens par mégarde ou autrement quelques rognures de peaux dont on fait les cordes des raquettes, je les ramassai et en fis un bon dîner, quoique les chiens mêmes, alors qu'ils avaient si peu à manger, n'en voulaient pas goûter. J'ai souvent mangé, notamment ce mois-ci, des raclures d'écorces, des rognures de peaux et autres choses semblables et cependant je ne m'en suis point trouvé mal.

Dans leur extrême nécessité, le religieux amena les Sauvages à faire une prière pour demander du secours, puis, confiants, ils partirent à la chasse.

Nos chasseurs ayant fait leur prière s'en allèrent qui deci qui delà chercher de quoi manger. Mon hôte et deux jeunes hommes s'en vont voir une cabane de castors qu'ils avaient voulu quitter, désespérant d'y rien prendre; il en prit trois pour sa part. Etant allé la voir dans l'après-midi, ne lui en vis prendre un de mes yeux. Ses compagnons en prirent aussi, je sais combien. Le sorcier étant allé ce jour-là à la chasse avec un de ses jeunes neveux, prit un porc-épic et découvrit la piste d'un orignal qui fut depuis tué à coup de flèches, contre l'attente de tous tant qu'ils étaient. N'y ayant que fort peu de neige; un jeune Iroquois tua aussi un porc-épic. Bref chacun prit quelque chose; il n'y eut que l'Apostat qui revint les mains vides. Le soir, mon hôte, apportant trois castors, comme il rentrait dans la cabane, je lui tendis la main; il s'en vint tout joyeux vers moi, reconnaissant le secours de Dieu et demandant ce qu'il devait faire. Je lui dit: "Nicanis, mon bien-aimé, il faut remercier Dieu qui nous a assistés. — Voilà bien de quoi, dit l'Apostat; nous aurions bien trouvé cela sans le secours de Dieu." A ces paroles, je ne sais quel mouvement sentit mon coeur, mais si ce traître m'eut donné un coup de poignard, il ne m'eut pas plus attristé...

Festin à tout manger

Le mercredi suivant, mon hôte et un jeune chasseur tuèrent à coups de flèches l'orignal dont ils avaient vu les traces. Ils en virent d'autres depuis, mais comme il n'y avait que fort peu de neige, ils n'en purent jamais appro-

cher à la portée de leurs arcs. Sitôt qu'ils eurent cette proie, ils la mirent en pièces, en apportant une bonne partie dans nos cabanes et ensevelissant le reste sous la neige. Voilà tout le monde en joie; on fait un grand banquet où je fus invité. Voyant les grandes pièces de chair qu'on donnait à chacun, je demandai à l'Apostat si c'était un festin à tout manger et lui m'ayant dit que oui. "Il est impossible, lui répartis-je, que je mange tout ce qu'on m'a donné. — Il faut bien que vous le mangiez, les autres en ont assez de manger leur part, il faut que vous mangiez la vôtre." Je lui fis entendre que Dieu défendait ces excès et que je ne le commettrais point au prix de la vie. Ce méchant blasphémateur, pour animer les autres contre moi, leur dit que Dieu était fâché de ce qu'ils avaient à manger. "Je ne dis pas cela, répliquai-je en sauvage, mais qu'Il défend de manger avec excès." Le sorcier me repart: "Je n'ai jamais plus grand bien que lorsque je suis saoul." Or comme je ne pouvais pas venir à bout de ma portion, j'invite un Sauvage, mon voisin, à en prendre une partie, lui donnant du pétun en récompense de ce qu'il mangeait pour moi. J'en jette une autre partie secrètement aux chiens...

Le 6 janvier le jeune Iroquois ne revint pas de la chasse. C'était l'un des trois prisonniers à Tadoussac dont j'ai parlé dans mes premières lettres d'ici; ses deux compatriotes furent exécutés à mort avec des cruautés sans pareille; pour lui, comme il était jeune, on lui sauva la vie à la requête du Sieur de Caen... Ce pauvre jeune homme s'en souvenait fort bien; il avait grande envie de demeurer en notre maison, mais le sorcier, à qui il appartenait, ne voulut jamais le donner ni le vendre.

Nos gens découvrirent la piste de plusieurs Sauvages qui étaient plus voisins que nous ne pensions; ils venaient chasser jusque sur nos marches, enlevant notre proie et notre vie tout ensemble... L'alarme était partout; on ne marchait plus que la tête baissée. Je ne sais pas comment j'étais, mais tous me paraissaient fort maigres, fort pensifs et fort mornes. Si l'Apostat eut voulu m'aider à gagner le sorcier, c'était bien le temps, mais son diable muet lui liait la langue.

Ce que vaut l'Apostat

... Les femmes se gaussaient de lui comme d'un mauvais chasseur, ce qui est un grand blâme parmi les Sauvages... Il en a déjà eu quatre ou cinq à la faveur de ses frères; toutes l'ont quitté; celle qu'il avait cet hiver me disait qu'elle le quitterait au printemps... j'apprends qu'en effet elle l'a quitté.

Certain jour, nos chasseurs étant tous au dehors, il se tint un conseil des femmes dans notre cabane. Comme elles ne croyaient pas que je pusse les entendre, elles parlaient tout haut et tout librement, déchirant en pièces ce pauvre Apostat. L'occasion était que le jour précédent il n'avait rien apporté à sa femme d'un festin où il avait été invité et qui n'était pas à tout manger. "O le gourmand, disaient-elles, qui ne donne point à manger à sa femme! Encore s'il pouvait tuer quelque chose! Il n'a point d'esprit. Il mange tout comme un chien". Il y eut une grande rumeur entre les femmes sur ce sujet, car, comme elles ne vont point ordinairement aux festins, elles

(2) Ces détails indiqueraient qu'il s'agit de la rivière du Loup.

seraient bien affligées si leurs maris perdaient la bonne coutume qu'ils ont de rapporter leurs restes à leurs familles. Le Renégat survenant pendant que ces femmes le dépeignaient, elles surent fort bien dissimuler leur jeu, lui témoignant un aussi bon visage qu'à l'ordinaire; voire même, celle qui en disait le plus de mal lui donna un bout de pétun, qui était pour lors un grand présent.

On porte secours

Le dix de janvier, nos gens tuèrent le second orignal, ce qui causa partout une grande joie. Il est vrai qu'elle fut un peu troublée par l'arrivée d'un Sauvage avec deux ou trois femmes et un enfant que la famine eut emportés s'ils n'eussent fait rencontre de notre cabane. Ils étaient fort hideux, l'homme particulièrement plus que les femmes dont l'une avait accouché depuis dix jours... ayant passé dix jours sans manger. Mais, s'il vous plaît, admirez l'amour que ces barbares se portent les uns aux autres. On ne demanda point à ces nouveaux hôtes pourquoi ils venaient sur nos limites, s'ils ne savaient pas que nous étions en aussi grand danger qu'eux, qu'ils venaient nous ôter le morceau de la bouche. Au contraire, on les reçut non de paroles mais d'effets, sans courtoisie extérieure, car les Sauvages n'en ont point, mais non sans charité. On leur donna de grandes pièces de l'orignal nouvellement tué... Pendant qu'ils mangeaient, on prépara un festin auquel ils furent traités à grand plat, je vous en réponde...

Au bout du trajet

Le seizième jour du même mois, nous battîmes la campagne... Notre chemin passa sur une montagne si haute qu'encore que nous ne montassions point jusqu'au sommet, qui me paraissait armé d'horribles rochers, néanmoins le sorcier me dit que si le ciel obscurci d'un brouillard eut été serein, nous eussions vu en même temps Kébec et Tadoussac, éloignées l'une et l'autre de quarante lieues pour le moins.

...Le 29ième jour nous achevâmes de descendre cette montagne, portant notre maison sur la pente d'une autre où nous allâmes. Voilà le terme de notre pèlerinage. Nous commencerons dorénavant à tourner bride et à tirer vers l'île où nous avons laissé notre chaloupe. Nous vîmes ici les sources de deux petits fleuves qui vont se rendre dans un fleuve aussi grand, au dire des Sauvages, que le fleuve de Saint-Laurent; ils l'appellent *Oueraounachticou*. (3) Cette douzième demeure nous a délivrés de la famine, car les neiges se trouvant assez hautes pour arrêter les grandes jambes de l'élan, nous eûmes de quoi manger...

Du commencement de février jusqu'en avril, nous eûmes toujours de quoi manger, mais d'un boucan si dur et si sale et en si petite quantité... Ils me disaient que pour être traités médiocrement et sans pâtir, il nous fallait un élan gros comme un boeuf en deux jours, tant en raison du nombre que nous étions, qu'aussi on mange beaucoup de chair quand on n'a ni pain ni autre chose pour faire

durer la viande. Ajoutez qu'ils sont grands dîneurs et que la chair d'élan ne demeure pas longtemps dans l'estomac.

Le retour

Le 14ième et le 15ième, nous fîmes de longues traites pour aller planter notre cabane proche de deux petits orignaux que mon hôte avait tués. Chemin faisant, on reconnut la piste d'un troisième orignal. Mon hôte fit arrêter le camp pour aller le découvrir. J'étais à l'arrière-garde de notre armée, c'est-à-dire que je venais doucement derrière les autres, quand je vis paraître tout à coup cet élan qui courait droit à moi et mon hôte après qui lui donnait la chasse. La neige était fort haute; voilà pourquoi il ne fit qu'environ cinq cents pas avant d'être mis à mort. Nous cabanâmes auprès et en fîmes la curée.

Le 5ième jour de mars, nous changeâmes de demeure. Le sorcier, le Renégat et deux jeunes chasseurs tirèrent devant nous droit aux rives du grand fleuve. L'occasion de cette séparation fut que mon hôte, brave chasseur, ayant découvert quatre orignaux et quantité de cabanes de castors, ne pouvant pas lui seul en même temps chasser en tant d'endroits séparés, le sorcier mena ces jeunes chasseurs pour courir les orignaux et lui, demeura pour les castors. Cette séparation me fit du bien et du mal. Du bien parce que je fus délivré du sorcier..., du mal parce que mon hôte ne prenant point d'orignaux, nous ne mangions que du boucan qui m'était fort contraire, que s'il prenait des castors, on en faisait sécherie, excepté les petits que nous mangions; les plus beaux et les meilleurs étaient réservés pour les festins qu'ils devaient faire au printemps au lieu où ils s'étaient donné rendez-vous.

Depuis le départ du sorcier, mon hôte prenait plaisir à me poser des questions, notamment sur les choses de la nature. Il me demanda un jour comment la terre est faite, et m'apportant une écorce et un charbon, il me la fit décrire. Je lui dépeignis donc les deux hémisphères et après lui avoir tracé l'Europe, l'Asie et l'Afrique, je vins à notre Amérique; lui montrant qu'elle est une grande île, je lui décrivis la côte de l'Acadie, l'île de Terre-Neuve, le golfe et l'entrée de notre grand fleuve de Saint-Laurent, les peuples qui habitent ses rives, le lieu où nous étions alors; je montais jusqu'aux Algonquins, aux Iroquois, aux Hurons, à la nation Neutre, etc... Il m'interrogea plus particulièrement sur les pays dont il avait connaissance, puis m'ayant écouté fort patiemment, il s'écria en grande admiration: "*Amonitatinanioukhi!* cette robe noire dit vrai!" Parlant à un vieillard qui me regardait, puis se tournant vers moi, il me dit: "*Nicanis*, mon bien-aimé, tu nous donnes en vérité de l'admiration, car nous connaissons la plupart de ces terres et de ces peuples et tu les as décrits comme ils sont". Là-dessus, je lui dis: "Comme tu vois que je dis vrai parlant de ton pays, tu dois croire que je ne mens pas en parlant des autres". — "Je le crois", répond-il. Je poursuis: "Comme je suis véritable en parlant des choses de la terre, tu dois te persuader que je ne voudrais pas mentir quand je te parle des choses du ciel, et partant tu dois croire ce que je t'ai dit de l'autre vie". Il s'arrêta un peu de temps tout court, puis ayant un peu pensé à part soi, "Je te croirai, dit-il,

(3) On peut supposer que ces derniers cours d'eau appartenaient au fleuve Saint-Jean ou allaient à la baie des Chaleurs.

quand tu sauras bien parler; nous avons maintenant trop de peine à nous comprendre”.

Il m'a posé mille autres questions: du soleil, de la rondeur de la terre, des antipodes, de la France, et fort souvent il me parlait de notre bon roi... Il me demanda une autre fois s'il y avait des grands sauts dans la mer, c'est-à-dire des chutes d'eau... Quelques Sauvages croient que la mer a de ces chutes d'eau dans lesquelles se perdent quantité de navires; je lui ôtai cette erreur; ces inégalités ne se trouvent point dans l'océan.

Une recette

Mon hôte, me voyant très faible et abattu, me dit: “Ne t'attriste point; si tu t'attristes, tu seras encore plus malade; si ta maladie augmente tu mourras. Considère que voici un beau pays, aime-le; si tu l'aimes tu t'y plairas, si tu t'y plais tu te réjouiras, si tu te réjouis, tu guériras”. Je prenais plaisir à entendre les discours de ce pauvre barbare.

Ce qu'il en coûte pour sortir

Le premier jour d'avril... nous fîmes route, faisant en deux journées ce que nous avions fait en cinq, il gela bien fort et l'air fut serein; s'il eut fait un degré comme les jours précédents et que nous eussions enfoncé dans la neige comme il nous est quelquefois arrivé, il m'eut fallu me traîner ou je fusse demeuré là dans le chemin, tant j'étais mal. Il est bien vrai que la nature a plus de force qu'elle n'en laisse croire; je l'expérimentai en cette journée en laquelle j'étais si faible que m'asseyant de temps en temps sur la neige pour me reposer, tous les membres me tremblaient, non pas de froid, mais par une débilité que me causait une sueur au front. Comme j'étais altéré, voulant puiser de l'eau dans un torrent que nous rencontrâmes, la glace que je cassais avec mon bâton tomba sous moi et fit une grande escarre. Quand je me vis avec mes raquettes aux pieds sur cette glace flottante sur une eau fort rapide, je sautai sur le bord du torrent plus tôt que je ne réfléchis à ce que je devais faire, et la nature qui suait de faiblesse trouva assez de force pour sortir de cette grande eau, n'en voulant pas boire autant à la fois; je n'eus que la peur.

Le danger passé, je poursuivis mon chemin assez lentement. Aussi ne pouvais-je pas être bien fort, car outre la maladie qui ne m'avait pas quitté complètement depuis le dernier jour de janvier, je ne mangeais ces derniers jours que trois bouchées de boucan le matin et cheminais quasi tout le reste du jour sans autre rafraîchissement qu'un peu d'eau quand je pouvais en rencontrer. Enfin, j'arrivai après les autres sur les rives du grand fleuve et trois jours après notre arrivée, savoir le quatrième d'avril, nous fîmes notre 23^{ième} station, allant planter notre cabane dans l'île où nous avions laissé notre chaloupe. Nous y fûmes très mal logés, car outre que le sorcier s'était remis avec nous, nous étions si remplis de fumée que nous n'en pouvions plus. D'ailleurs, le grand fleuve étant ici salé et l'île n'ayant aucune fontaine, nous ne buvions que des eaux de neige ou de pluie encore très sales. Je ne fis pas long séjour en ce lieu. Mon hôte, voyant

que je ne guérissais pas, prit la résolution de me ramener en notre maisonnette; le sorcier voulut l'en détourner mais je rompis ses menées...

Le 5^{ième} du mois d'avril, mon hôte, l'Apostat et moi nous embarquâmes dans un petit canot pour tirer à Québec sur le grand fleuve, après avoir pris congé de tous les Sauvages. Comme il faisait encore froid, nous ne fûmes pas loin que nous trouvâmes une petite glace formée durant la nuit, laquelle couvrait la surface des eaux. Voyant qu'elle s'étendait fort loin, nous donnons dedans, l'Apostat, qui était à l'avant, la brisant avec son aviron. Or, soit qu'elle fût trop tranchante ou l'écorce de notre gondole trop faible, il se fit une ouverture qui donna entrée à l'eau dans notre canot et à la crainte dans notre cœur. Nous voilà aussitôt tous trois en action, mes deux Sauvages à ramer et moi à jeter l'eau. Nous tirons à force de rames dans une île que nous rencontrâmes fort à propos et, mettant pied à terre, les Sauvages empoignent leur canot, le tirent de l'eau, le renversent, font du feu, recourent l'écorce fendue, y appliquent de leur brai, qui est une espèce d'encens qui découle des arbres, remettent le canot à l'eau, nous rembarquons et continuons notre chemin. Je leur dis, voyant ce péril, que s'ils croyaient rencontrer souvent de ces glaces tranchantes, il valait mieux retourner d'où nous étions partis et attendre que le temps fût plus chaud. “Il est vrai, me dit mon hôte, que nous avons pensé périr; si l'ouverture eut été un peu plus grande, c'en était fait de nous; poursuivons néanmoins notre chemin, ces petites glaces ne m'étonne pas.”

Sur les trois heures du soir, nous aperçûmes devant nous un banc de glaces épouvantables qui nous bouchaient le chemin, s'étendant au travers de ce fleuve à plus de quatre lieues loin. Nous fûmes un peu étonnés. Mes gens les abordèrent pourtant; ayant remarqué une petite éclaircie, ils se glissent là-dedans, faisant tourner notre petite gondole tantôt d'un côté, tantôt de l'autre pour gagner toujours du terrain. Enfin, nous trouvâmes ces glaces si serrées qu'il fut impossible d'avancer ni de reculer, car le mouvement de l'eau nous enferma de toutes parts au milieu de ces glaces. S'il y fut survenu un vent un peu violent nous étions froissés et brisés, nous et notre canot, comme le grain entre deux pierres du moulin... Mes Sauvages, nous voyant si pressés, sautent de glace en glace comme un écureuil d'arbre en arbre, et les repoussant avec leurs avirons font passage au canot, dans lequel j'étais tout seul, plus prêt à mourir par les eaux que de maladie. Nous combattîmes en cette sorte jusqu'à cinq heures du soir, alors que nous primes terre. Ces barbares sont très habiles en ces rencontres... Nous échappâmes encore de ce danger.

Arrivés que nous fûmes à terre, notre maison fut de nous coucher au pied d'un arbre. Nous mangeâmes un peu de boucan, bûmes un peu d'eau de neige fondue, je fis mes petites prières et me couchai auprès d'un bon feu qui contrecarra la gelée et le froid de la nuit.

Le lendemain nous nous embarquâmes de bonne heure. La marée qui nous avait amené ces armées de glaces les porta la nuit d'un autre côté. Nous fîmes donc quelque chemin délivrés de cette importunité, mais le

vent s'animent et notre petite gondole commençant à danser sur les vagues, nous nous jetâmes incessamment à terre. J'avais prié mes gens de prendre avec eux des écorces pour nous faire une cabane la nuit et des vivres pour quelques jours...; ils ne firent ni l'un ni l'autre, si bien qu'il fallut coucher à l'air et manger en quatre jours, les vivres d'une journée. Le temps faisant mine de s'apaiser, nous nous rembarquâmes, mais à peine avions-nous fait trois lieux que le vent, se renforçant, va nous jeter dans les glaces que la marée nous ramenait, et nous, d'enfiler vite un petit passage, de sauter tous trois sur ces grandes glaces et de gagner la terre, nos Sauvages portant sur les épaules notre navire d'écorce.

Nous voilà logés à une pointe de terre exposés à tous vents. Nous mettons notre canot derrière nous pour nous abriter et, comme nous craignons la pluie ou la neige, mon hôte jette une méchante peau sur des perches et voilà notre maison faite. Les vents furent si violents toute la nuit que nous pensâmes qu'ils allaient enlever notre canot. Le lendemain, la tempête continuant sur l'eau, nos gens n'ayant pas de quoi manger vont à la chasse par un très mauvais temps. Le Renégat ne prit rien; mon hôte rapporta un perdreau qui nous servit de déjeuner, de dîner et de souper. Moi, j'avais mangé quelques feuilles de fraisier que la terre nouvellement découverte de neige en quelques endroits me donna. Nous passâmes donc cette journée sans faire chemin. La nuit, les tempêtes, les foudres de vent et le froid nous assaillirent avec une telle furie qu'il nous fallut céder à la force. Nous étions couchés à plate terre, car ils n'avaient pas pris la peine de

la couvrir de branches de pin. Nous nous levâmes tout glacés pour entrer dans le bois et emprunter aux arbres l'abri contre le vent et le couvert contre le ciel. Nous fîmes un bon feu et nous nous endormîmes sur la terre encore tout humide...

Le jour qui suivit ces tempêtes paraissant encore animé des vents, mon hôte et l'Apostat s'en allèrent à la chasse. Une heure après leur départ, le soleil paraît beau, l'air serein, les vents s'apaisent, les vagues cessent, la mer se calme, en un mot il abonit, selon le parler des matelots. Me voilà bien en peine de vouloir suivre mes Sauvages à la trace pour les appeler, c'était mettre une tortue après des lièvres. Je tourne les yeux au ciel comme à un refuge; les abaissant vers la terre, je vois mes gens courir comme des cerfs à l'orée du bois tirant vers moi. Aussitôt je me lève, portant notre petit bagage vers la rivière. Mon hôte arrivant crie: "Eco, eco, pousitau, pousitau, vite, vite, embarquons-nous, embarquons-nous". Plus vite qu'on peut le dire le vent et la marée nous favorisent. Nous allons à rame et à voile; notre petit vaisseau d'écorce fendait les ondes à une vitesse incomparable, nous arrivâmes enfin sur les dix heures du soir à la pointe de la grande île d'Orléans. Il n'y avait plus que deux lieues jusqu'à notre petite maison. Mes gens n'avaient point mangé tout le jour. Je leur donne courage. Nous nous efforçons de passer outre mais le courant de la marée qui descendait encore étant fort rapide, il fallut attendre le flot pour traverser la grande rivière. Nous entrâmes cependant dans une anse de terre et nous nous endormîmes sur le sable auprès d'un bon feu que nous allumâmes.

SAGUENAY DRY

*Toujours le même,
toujours ce frais goût
de revenez-y*

EMBOUETTEILLE PAR

LIQUEURS SAGUENAY Ltée

guenay
y
nger Ale



Gagnon, Bergeron, Tremblay
Pelletier & Associés

72 Jacques-Cartier O.

COMPTABLES AGREES

CHICOUTIMI

Mémoires d'une ancienne

Madame Paul Tremblay, des Bergeronnes, fut interrogée en juillet 1935 par le jeune Amédée Gagnon. Toute sa conversation porta sur une famille Larouche du lieu. Nous en extrayons les notes suivantes, en raison des détails intéressants qu'elles contiennent.

Louis Larouche était originaire de La Malbaie. Il s'est marié deux fois: d'abord à une Claveau (Félicité) ensuite à une Girard (Geneviève), fille d'une comtesse mariée au Gérald Mercier qui commandait dans la Marine royale et qui, de même que sa femme, venait directement de France. Geneviève Girard sauva de la potence son gendre Michel Patry; car dans ce temps-là voler méritait la potence.

Avec ses deux femmes, Louis Larouche eut 22 enfants: entre autres Joseph, qui fut le chef de la famille qui vécut au Saguenay.

Joseph Larouche, fils de Louis et de la Claveau, épousa Adélaïde Girard à la Grande Baie, mariage béni par le Père Honorat, oplat de Marie Immaculée — Adélaïde Girard née vers 1825, mourut à 68 ans, en 1893.

Il avait le moyen Son moulin à scie fut brûlé dans le grand feu de 1844. Presque tout son bois de chantier fut brûlé. Il construisait des écluses faites à toute épreuve. Il en fit une à Baie Saint-Paul pour les Gariépy.

Il cautionna pour son garçon pour une somme de \$1,800 et son moulin tomba dans les mains des Price.

Il partit de Saint-Alphonse à l'automne de 1870 pour venir s'établir aux Bergeronnes. Il aida son fils Alfred à construire un moulin ici aux Petites Bergeronnes. Il était employé des Price et avait des gros salaires. Il acheta des Price un vieux moulin à farine et le donna à son gendre Théophile Lapointe. Il inventa une grosse roue qui tournait sur le plat et était mue par l'eau. Aux Petites Bergeronnes il fit de la terre (défricha).

Il était charitable, même très charitable; pieux, patient, sans défauts, très aimé de ses enfants. Il donnait à tout le monde avec largesse et empressement. Il priait souvent. Avant d'entreprendre un ouvrage important il récitait toujours les litanies de la Sainte Vierge. Il allait à l'église souvent, lisait la vie des Saints... Il supportait tout avec facilité; c'est le témoignage de tous ceux qui l'ont connu.

Il était grand, de taille vigoureuse et élégante. Il avait l'air distingué et était regardé comme un des plus hauts de Saint-Alphonse. Il était parmi les plus à l'aise du temps.

Il a failli se faire tuer dans une scie placée près du moulin à farine. Il avait un par-dessus neuf, qui fut pris par en arrière dans la chaîne du *beu* qui servait à faire transporter les billots. Dans un vigoureux élan musculaire il se sauva en laissant une partie de son capot, qui déchira.

Il est mort vers 1897 à l'âge d'environ 72 ans.

Il eut douze enfants: Vitaline, Alfred, Délima, Nérée, Méridé, Joseph, Herménégilde, Louise, Alphéda, Blaise, Archile et Ezilda.



Aux Bergeronnes — Entre les deux embouchures des rivières,



Rivière Petites Bergeronnes.

Théophile Lapointe travailla deux ou trois ans aux Petites Bergeronnes pour son beau-père Alfred Larouche. Il y cultivait la terre. Il reçut de son beau-père le vieux moulin à farine qui se trouvait à la même place que le moulin actuel (appartenant à Charles Lapointe en 1935). Vitaline passa sa vie là. Elle perdit son mari à 36 ans en 1882. Elle y éleva tous ses enfants. Au moulin, Théophile et Vitaline avaient une vache, un cochon, des poules. Quand on tuait un cochon c'était la coutume de donner un morceau de viande aux voisins et aux proches parents.

C'est Joseph Larouche qui acheta la première moulange avec le moulin vers 1873. Les gens des Bergeronnes et des localités voisines venaient faire moudre leur grain là. C'est le moulin qui nourrissait ses propriétaires. Dans le mois d'août 1875, tout gela: blé, orge, avoine, etc. De ces grains on fit du pain; la mie était liquide et coulait; il ne restait que la croûte à manger.

Quand on tuait un cochon on faisait du *fromage* avec la tête, les oreilles, les pattes, les rognons, le *mou* (poumons), le coeur, et autres parcelles. Une livre de thé coûtait \$0.80; Vitaline faisait du thé avec des croûtes de pain; il était à peu près de même couleur que le thé ordinaire; on pouvait le boire avec ou sans lait. Les enfants aimaient beaucoup boire le thé avec du lait dedans.

Vers 1875, Joseph Larouche achetait de la graisse de loup marin. Tout le maigre était enlevé avec soin; la graisse, taillée en morceaux, était mise dans de l'eau bouillante, quelques moments puis promptement retirée et mise dans des chaudrons et devenait de la belle huile blanche. Dans cette huile on faisait cuire les croquignoles et autres pâtisseries. Rien ne goûtait l'huile.

Vitaline Larouche mourut aux Bergeronnes en octobre 1933 à l'âge de 88 ans.

Elle était charitable, aimable, énergique et pieuse. Elle ne laissait jamais partir une personne, surtout une personne de la paroisse voisine, sans la faire manger. Elle passait des semaines et même des mois à soigner ses frères, ses parents et même des étrangers. Elle soigna son mari durant sept mois, et cela tout en s'occupant de ses enfants.

Aimable, elle était reconnue comme telle par les gens de toute la paroisse, la plupart l'appelaient "Mémère". Énergique, elle le fut en tout et toujours; elle ne faiblit jamais devant la tâche. Soutien et réconfort de tous, elle assista son mari à la mort et récita les prières sans broncher ni pleurer. Elle avait une piété mûrie, une confiance illimitée en la providence divine.

Elle était la plus belle fille de Saint-Alphonse. De taille moyenne, peut-être un peu moins que la moyenne, elle avait une fort belle chevelure.

Elle eut plusieurs enfants; nous en connaissons au moins dix.

1. Vitaline Larouche, fille de Joseph Larouche et d'Adélaïde Girard, naquit à Saint-Alphonse et fut baptisée par le Père Jean-Baptiste Honorat, O.M.I. Elle s'est mariée à 20 ans avec Théophile Lapointe. Elle partit de Saint-Alphonse dans l'été de 1871 pour Petites Bergeronnes. Leur maison, une belle maison toute finie et à peine achetée fut brûlée peu après.

2. Alfred Larouche, fils de Joseph, naquit à Saint-Alphonse et y fut baptisé. Venu aux Bergeronnes, il y épousa Isabelle Gaudreault. Il y mourut vers 1891. Il eut plusieurs enfants, dont sept nous sont connus.

3. *Déli* mourut à 5 ans. Elle avait mangé du crépi, qui servait de mortier pour le calefeutrage de la maison.

4.5-6. *Néré* et *Méridé*, jumeaux, sont morts, l'un à 11 mois, l'autre à un an.

Joseph, mort à 6 mois.

7. *Herménégilde*, était célibataire quand il vint demeurer aux Bergeronnes. Il s'y maria à Olive Poitras. Il fut deux fois guéri par Sainte Anne. Il eut 8 enfants et mourut aux Bergeronnes en 1929.

8. *Louise*, née et baptisée à Saint-Alphonse comme tous les autres, se maria aux Bergeronnes avec François Bouchard. Elle a resté une dizaine d'années à Portneuf en bas. Elle est morte aux Bergeronnes à la naissance de son douzième enfant, âgée de 42 ans, en 1898. Nous connaissons cinq de ses enfants, les autres moururent jeunes.

9. *Alphéda* Larouche, s'en vint aux Bergeronnes avec sa famille en 1871. Mariée là à Paul Tremblay, fils de Joseph Tremblay et d'Alexandrienne Lapointe, originaires de Saint-Fidèle de Charlevoix, elle demeurait à Alma, où elle rédigea les notes que nous publions. Elle fut mère de onze enfants.

10. *Blaise* Larouche épousa aux Bergeronnes Marie Gaudreault. Il s'en alla demeurer à Montréal. Il eut sept enfants.

11. *Archile*, épousa Alexina Tremblay, veuve de Ménéric Bouchard, et demeura au village des Bergeronnes. Il n'eut que deux enfants, jumelles. Il décéda quelques années avant 1935.

12. *Ezilda* Larouche, mariée aux Bergeronnes avec Ernest Dufour, y décéda en 1917. Elle eut trois filles et un garçon.

Les Larouche étaient les familles les plus en vue.




l'imprimerie

LE PROGRÈS

DU SAGUENAY LIMITÉE

316, AVENUE LABRECQUE - CHICOUTIMI - TEL: 545-4474

TOUT CE QUI S'IMPRIME
NOUS L'IMPRIMONS



PHARMACIENS
Justin Maltais, B.L.Ph.,
Fernand-R. Martel, B.L.Ph., Props.

PHARMACIE HAMEL ENR.

447 EST, RACINE — 549-1410 — CHICOUTIMI

OUVERTURE: SEMAINE: 9 h. a.m. à 9 h. p.m.
DIMANCHE: 9.30 h. a.m. à 12.15 p.m.



PHARMACIENS
Justin Maltais, B.L.Ph., prop.,
Luc Maltais, Raymond Drolet,
Suzanne V.-Simard, Laurent Brassard.

Pharmacie Chicoutimi ENR.

28 Est, Racine — 549-0950 — CHICOUTIMI

OUVERTURE: SEMAINE: 9 h. a.m. à 9 h. p.m.
SAMEDI: 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
DIMANCHE: 1 h. p.m. à 4 h. p.m.

Pour une histoire des mentalités

Moeurs et allures des gens du Saguenay

L'esprit de la population, ici, est le même que celui de la paroisse de La Malbaie, sur laquelle je me permettrai quelques remarques. La Malbaie a eu le malheur d'être fondée par deux familles protestantes d'assez bas étage, immédiatement après la conquête du pays. Nairn et Fraser, qui en furent les premiers seigneurs, par récompense de quelques services militaires. Quatre autres familles protestantes, Blackburn, McLaren, Youth et McNicol, anciens soldats, suivèrent les seigneurs et commencèrent à ouvrir les Terres de La Malbaie. Les Canadiens ne tardèrent pas non plus à venir se grouper auprès des deux Land Lords, qui n'aimaient pas mieux que de les attirer pour concéder les Terres.

A cette époque, la société n'était pas considérable dans La Malbaie, et des seigneurs, qui n'étaient pas du tout aristocrates, se montrèrent affables et vécurent dans la plus grande intimité avec leurs censitaires. Les anciens de la paroisse parlent encore tout naïvement des beaux temps de leurs vieux seigneurs. Cet âge d'or dura plus de 60 ans: les seigneurs étaient les pères de la paroisse et faisaient respecter le curé. Comme ils n'étaient pas fanatiques, ils disaient aux gens que toutes les religions sont bonnes, que Dieu est pour tous et chacun pour soi, enfin, parlaient souvent du bon larron: c'est aussi à peu près tout ce qu'ils savaient eux-mêmes en fait de la religion. Or, les beaux principes ne pouvaient manquer d'avoir leurs conséquences naturelles: les deux familles ont été criblées de scandales et la paroisse s'est trouvée pourrie. Depuis un certain nombre d'années, les principes et les moeurs ont été améliorés; mais le venin inculqué aux premières générations est encore facile à découvrir dans bien des esprits et des coeurs. Ce que je dis de La Malbaie est applicable à la grande majorité de mes paroissiens qui ont émigré. C'est le catéchisme qu'il faut apprendre à nos populations et, de temps en temps, les grandes vérités de la religion, pour affermir la foi et épurer la morale de ces gens-là. Encore est-il que, sur ces deux points, selon mon opinion, La Malbaie et ses nombreux immigrants sont en arrière des autres paroisses du diocèse. Le dernier rejeton des Nairn est mort depuis peu, laissant jusque dans son testament les dernières traces de ses scandales; et les Fraser, maintenant éteints aussi par le même juste châtiement de Dieu, sont remplacés par des étrangers qui n'auront plus guère de relations avec les paroissiens. En moins d'un an, La Malbaie a passé la Mer Rouge. La Providence a tout disposé d'avance pour cette paroisse, en mettant à sa tête un digne homme, comme un autre Moïse. Je n'ose penser à mes Israélites de Chicoutimi, sans leur souhaiter aussi un autre chef pour échapper aux Egyptiens.

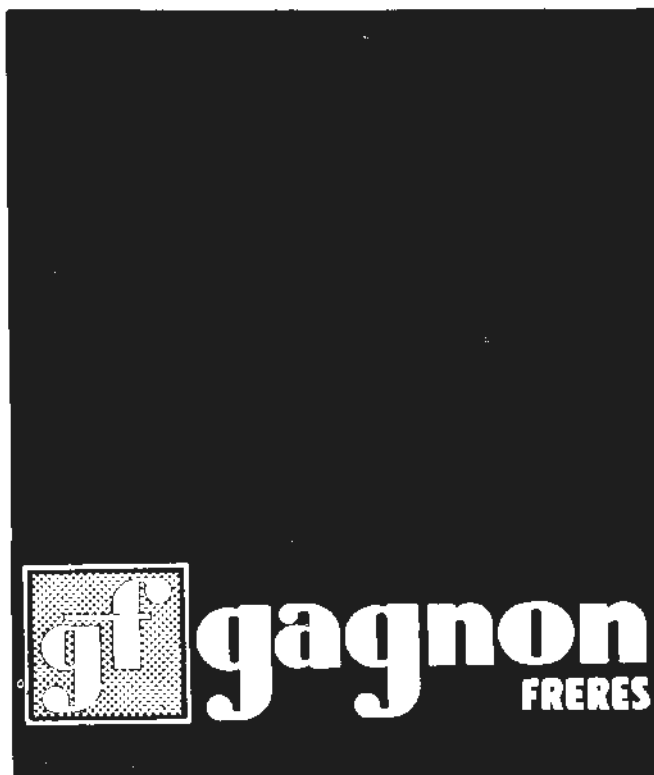
Une autre cause qu'a pu contribuer à abattre les sentiments des gens de La Malbaie et de leurs descendants par ici, c'est l'habitude que beaucoup d'entre eux ont eu de fréquenter ses sauvages et de vivre de la même vie,

dans l'emploi de la compagnie de la Baie d'Hudson. Assez souvent même, ils se sont alliés par des mariages. J'ai été souvent étonné de l'analogie de caractère qui règne entre les uns et les autres, aujourd'hui encore. En général, on trouve dans les gens de La Malbaie l'insolence, l'insouciance, l'envie, la jalousie et la poltronnerie des sauvages. Comme les sauvages, ils menacent leurs ennemis de loin et se montrent lâches en leur présence. Ils excellent en gratitude envers ceux qui leur font du bien, en grossièreté parmi le monde et en malpropreté dans leurs maisons, ont un amour aveugle et excessif pour leurs enfants quand ils sont jeunes, sans s'occuper beaucoup d'eux quand ils deviennent grands. L'égoïsme du père reprend son empire sur lui, quand l'enfant peut se suffire à lui-même; s'il a quelque chose, il craint de le donner ou de le partager entre ses enfants. De là, ils les laissent aller sans souci, partout où ils veulent parce qu'ils appellent gagner. Aussi, on ne voit aucun respect, ni attachement pour les parents parmi eux, sauf quelques exceptions.

Pardonnez-moi, Monseigneur, si je vais exposer, telles qu'elles me paraissent, les allures des gens du Saguenay qui viennent de cette chère Malbaie.

J.B. Gagnon, ptre
Chicoutimi, 24 février 1862

ARCHIVES DE L'ÉVÊCHE DE CHICOUTIMI, XVII,
par. 12. Cote 9, vol. 1, pièce 10.



Visite de Mgr Conroy à Chicoutimi

Parmi les événements de l'année 1877, il faut mentionner une visite extraordinaire, celle de Mgr George Conroy.

Délégué par Rome en mission spéciale au Canada pour examiner "les difficultés universitaires entre Québec et Montréal", il était débarqué à Halifax le 17 mai 1877 et avait été "accueilli dans toutes les villes canadiennes avec les plus grands égards". Il accorda au Saguenay une brève mais émouvante visite dont voici un compte rendu d'après le journal *Le Canadien* du 6 août.

"Mardi, le 24 juillet, Son Excellence le Délégué Apostolique débarquait à Saint-Alphonse, en route pour Chicoutimi.

Dès le départ du bateau, un grand nombre de voitures se mirent à la suite, et ce nombre augmenta beaucoup par l'addition de celles qui se joignirent au cortège pendant le trajet. L'on en comptait plus de cent lors de l'arrivée dans le village de Chicoutimi, et de plus, une petite cavalerie précédait le carrosse.

Les chemins étaient balisés sur un parcours de deux lieux et demi. Le pont de la rivière du Moulin était orné de deux arches et disparaissait sous les ornements de verdure. L'on remarquait une troisième arche sur une élévation près du village et une quatrième à l'entrée du chemin du Séminaire.

Des pavillons et des banderoles flottaient sur le Séminaire, l'église maintenant en construction, et sur un grand nombre de résidences. Des inscriptions ornaient les arches, la façade du Séminaire et celle de l'église. J'ai remarqué les suivantes: *Ecce Sacerdos magnus - Erin go brigh - Elegit eum Dominus et ornavit eum, stolem glorias induit eum - Bienvenu - Vice Pie IX - Benedictus qui venit in nomine Domini.*

Un quart d'heure après son arrivée, laquelle eut lieu sur les onze heures, Son Excellence sortit du Séminaire, accompagné de plusieurs prêtres, s'avança sur l'estrade et monsieur le Grand Vicaire Racine fit la lecture de l'adresse suivante: "A Son Excellence Mgr Conroy, évêque d'Ardagh, Délégué Apostolique.

Excellence,

Interprète des membres du clergé et des fidèles de cette partie de l'archidiocèse de Québec, je désire déposer aux pieds de Votre Excellence l'expression de leur vénération profonde. Cette disposition de tous les coeurs vous est justement acquise par la position si élevée que vous occupez en ce moment au milieu de nous et par la singulière estime dont vous honore celui que nous aimons tant à nommer Notre Très Saint Père.



Mgr George Conroy

Remplis d'admiration pour les éminentes qualités et les grandes vertus du très illustre Prisonnier du Vatican, l'immortel Pie IX, nous sommes heureux de saluer dans la personne de Votre Excellence, non seulement le Délégué de sa puissance spirituelle, mais encore et surtout le représentant fidèle de tout ce qui en lui provoque l'admiration du monde entier.

Enfants de l'Eglise catholique qui seule a les paroles de la vie éternelle, parce que seule elle a reçu de son divin fondateur la promesse que jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre elle, nous aimons à vous donner l'assurance de notre respect profond pour la personne sacrée du Souverain Pontife, de notre soumission entière à ses enseignements infaillibles, de notre attachement inébranlable à la barque de Pierre.

Excellence, il y a quarante ans, la rivière Saguenay n'était sillonnée que par de frêles et légers canots d'écorce, ses rives si pittoresques n'étaient troublées que par les cris des bêtes sauvages et tout ce territoire, recouvert d'une forêt vierge, était la paisible possession des diverses tribus montagnaises qui en jouissaient comme étant leur pays de chasse, pays qu'ils qualifiaient cependant d'un grand nom: "Le Royaume du Saguenay".

Dans ce court espace de temps bien des changements se sont opérés. Emportée par la vapeur, Votre Excellence a pu remonter cette même rivière sur un palais flottant; la forêt a disparu et fait place à des champs couverts de riches moissons; fuyant devant la civilisation, le Montagnais voit une partie de son pays occupée par une population de près de vingt mille Canadiens français. De nombreuses et grandes difficultés, de dures et pénibles épreuves ont toujours retardé les progrès de la civilisation dans cette partie de la Province de Québec; mais jamais ni ces difficultés ni ces épreuves n'ont pu abattre le courage de nos héros de la civilisation.

En terminant, qu'il nous soit permis de solliciter de Votre Excellence la faveur signalée de ne pas s'éloigner de nous sans répandre sa sainte bénédiction sur ce territoire, sur les fidèles qui l'habitent et sur les membres du clergé qui le desservent."

Son Excellence répondit en ces termes:

"M. le Grand Vicaire,
Messieurs,

S'il est une douce jouissance pour le coeur d'un évêque c'est bien celle qu'il éprouve lorsqu'il se rencontre au milieu d'une population fortement attachée à sa foi, pleine de soumission à l'autorité de l'Eglise et de respect pour la personne de celui qui est à la fois le Vicaire et le représentant de Jésus-Christ et le Père de tous les chrétiens. Cette douce joie, vous me la procurez aujourd'hui par les bonnes paroles que M. le Grand Vicaire vient de m'adresser au nom de tous et aussi par les oeuvres de vos mains. Ce couvent que j'ai devant moi, ce Séminaire où nous sommes réunis et que vous avez élevé afin de procurer à vos enfants une instruction vraiment chrétienne, cette église en voie de construction et que bientôt vous offrirez au Seigneur pour qu'il en prenne possession et en fasse sa demeure, tout me dit que forte est votre foi, grand votre dévouement inébranlable, votre attachement à l'Eglise de Jésus-Christ, et que votre désir ardent est de voir vos enfants marcher sur vos traces. Aussi, serai-je heureux de faire connaître à Sa Sainteté, l'immortel Pie IX, les sentiments si profondément religieux qui vous animent et que vous êtes les dignes descendants de ceux qui, à si juste titre, ont été appelés les fils aimés de l'Eglise.

Ce que je viens de voir du Saguenay et les quelques renseignements que vous me donnez, font naître en moi la conviction que je m'adresse en ce moment à une population de héros. Je comprends, en effet, quel courage et quelle énergie persévérante il a fallu aux premiers colons et à ceux qui les ont suivis pour s'enfoncer ainsi dans la forêt, supporter sans découragement les diverses épreuves auxquelles vous a soumis la divine Providence, et changer ce pays de chasse du Montagnais en de belles et fertiles campagnes. Vous pouvez, messieurs, être fiers de votre oeuvre. Quarante nouvelles années ne seront point écoulées avant que le nombre des paroisses du Saguenay soient considérablement accru et le chiffre de votre population décuplé.

Vous sollicitez ma bénédiction; c'est de grand coeur que je vous la donne au nom du Souverain Pontife, tout en priant le Seigneur de répandre sur vous, sur vos familles et sur votre clergé la douce rosée de ses grâces et de ses bienfaits."

— — —

A deux heures, Monseigneur Conroy chanta le Salut, après lequel les assistants vinrent le reconduire au Séminaire où il leur donna une dernière bénédiction. Un chœur de jeunes dames et de jeunes messieurs rehaussaient par des chants bien rendus ce Salut déjà si solennel.

Sur l'invitation de l'honorable D.-E. Price, Monseigneur conduit par monsieur le Préfet du comté, J.-O. Tremblay, écr., se rendit à la rivière Chicoutimi visiter les scieries et la manufacture d'allumettes que possède l'honorable sénateur.

Le mauvais temps empêcha la démonstration du retour à Saint-Alphonse, où, sans ce contretemps, une grande marche de voitures devaient accompagner le Délégué, et l'offre généreuse que fit l'honorable D.-E. Price de se servir de son vapeur pour regagner cet endroit fut accepté.

Sur les six heures Sa Grandeur prit place à bord du *Sampson* accompagné de Monsieur le Grand Vicaire Racine et plusieurs citoyens de Chicoutimi.

Il est certainement admirable de voir avec quel zèle on a décoré tout le parcours du cortège et les endroits que devait occuper ou visiter notre distingué visiteur.

Avec un empressement au-dessus de toute éloge, quelques dames du village avaient mis leur connaissance culinaire à la disposition de Monsieur le Grand Vicaire Racine, et elles ont dû réussir jusqu'à faire oublier les mets servis à Son Excellence à Montréal, à Québec, ou Ottawa. Les citoyens de Chicoutimi et de Saint-Alphonse garderont longtemps le souvenir de cette visite. Les événements de cette importance arrivent rarement ici et ils font époque dans la vie de ceux auxquels il est donné d'y assister.

P.S.:

Mgr Conroy était en route pour Rome en vue de faire rapport de sa mission, quand il fut arrêté par la maladie à Saint-Jean de Terre-Neuve, où il décéda le 8 août 1878.

**CLAVEAU, COLLARD,
LAPOINTE, LAPOINTE
ET GAUTHIER**

NOTAIRES

54, RACINE EST, CHICOUTIMI,
EDIFICE MARCEL CLAVEAU,
HOTEL DE VILLE, PORT-ALFRED.

TEL.: 543-1551

LA REOUVERTURE DES MOULINS DE PULPE DE CHICOUTIMI (1937-38)

Entre 1937 et 1953, la législature provinciale vota dix lois favorisant la réouverture des usines de pulpe de Chicoutimi, avant que l'Eastern Smelting ne s'y implante en 1955¹. Se pencher sur les raisons qui empêchèrent si longtemps cette reprise des opérations nécessiterait un travail très élaboré: c'est pourquoi cet article s'attarde uniquement à la période précédant la première loi, jusqu'en 1939.

Chicoutimi, à l'heure de la grande crise, n'avait de capitale saguenéenne que le titre. En 1936, elle se trouvait dans une situation déplorable: affligée d'un taux de chômage de 70%, la population dépendait des secours directs, les logements étaient surpeuplés dans une proportion de 25% et démunis de baignoire dans 82% des cas, la tuberculose faisait 41 victimes (22% des décès de la ville) et 34% des enfants fréquentant les écoles des quartiers centre et ouest souffraient de sous-alimentation (moins de 90% du poids normal)². Le seul remède à ce triste état de choses était, de l'avis de tous, la réouverture des moulins de pulpe, propriété de la Quebec Pulp & Paper Corporation.

Leur fermeture, en 1930, privait d'emploi près de 2,000 ouvriers. La population d'alors n'atteignait pas 15,000 âmes. Le calcul n'est pas difficile à effectuer: 2,000 chômeurs, sur une population active d'environ 4,000 personnes, cela fait tout de suite un taux de chômage de 50%. Avec l'effet d'entraînement économique de la pulperie, le taux de 70 à 80% avancé par la presse régionale et Duplessis était sûrement près de la vérité. Pour cette raison, les autorités locales, tant politiques qu'ecclésiastiques et civiles, travaillaient à la réorganisation de la pulperie depuis 1931.

Pendant l'administration de Taschereau, l'effort concerté des différents organismes de la ville de Chicoutimi n'avait abouti à rien. L'arrivée au pouvoir du gouvernement Duplessis en août 1936, attisa espoirs et ardeurs.

Le fer de lance du mouvement pour la réouverture en ce deuxième semestre de 1936, fut le Comité de la reprise industrielle de la cité de Chicoutimi. J.-Ossias Larouche, président de la Chambre de Commerce Junior et un des directeurs du comité, présentait, au nom de l'organisme formé de représentants du monde des affaires et du milieu ouvrier, un plan détaillé pour la réouverture des moulins, projet faisant appel à la collaboration entre les gouvernements provinciaux et municipaux, les ouvriers et le milieu financier³. La proposition allait être soumise au gouvernement de Duplessis en octobre⁴.

Le rapport du Comité de reprise industrielle fut suivi, en janvier et février 1937, d'une série de quatre éditoriaux du *Progrès du Saguenay* écrits par un certain Philippe (c'est ainsi qu'il signait). Ces écrits mobilisaient l'opinion publique au sujet de la nécessité d'une action gouvernementale dans le dossier de la pulperie. En même temps et dans un but identique, une délégation se rendait à Québec, afin de faire pression sur Duplessis. Composée du maire de Chicoutimi, Henri-L. Duhaime, et deux échevins, le président de la Chambre de Commerce locale, R.-E. Joron, le député unioniste du comté, Arthur Larouche, le maire de la paroisse et préfet de comté, Antoine Riverin, et le maire de Rivière-du-Moulin, Nil Tremblay, elle fut favorablement accueillie par le premier ministre. Celui-ci se dit très au courant de la situation à Chicoutimi et déclara aux délégués que les démarches du gouvernement semblaient sur la bonne voie et qu'il avait obtenu de la Compagnie Price Bros., la cession de ses intérêts dans la Quebec Pulp (plusieurs souhaitaient la voir aux mains d'un gouvernement québécois) et l'assurance qu'elle remettrait à la province, les limites forestières nécessaires à la réouverture et l'exploitation des moulins, si cette reprise s'effectuait⁵.

Cependant, la réouverture était aussi conditionnelle à la conjoncture. A ce chapitre, l'année 1937 se présentait avantageusement: la reprise de la consommation américaine de papier avait fait passer l'indice boursier de la pulpe à 45.1 points au 1er avril 1937, après une moyenne de 20.6 en 1936⁶.

Le miroitement de jours meilleurs pour l'industrie, les pressions des organismes locaux et la mobilisation de l'opinion publique par la presse se soldèrent par une victoire législative: après l'adoption en octobre 1936 d'une loi favorisant le développement de la Gaspésie en autorisant et aidant la compagnie Gaspesia Sulphite à réouvrir le moulin de pulpe chimique de Chandler, le lieutenant-gouverneur sanctionnait le 27 mai 1937, la loi favorisant la réouverture des usines de la région de Chicoutimi.

Les principaux traits de cette loi peuvent se résumer ainsi: l'article 1 donnait au lieutenant-gouvernement en conseil le pouvoir de céder toute concession forestière assurant la réouverture ou la construction et le maintien en opération d'usines dans la cité de Chicoutimi, d'échanger les terrains détenus par lettre patente ou permis de coupe nécessaires à la reprise, d'autoriser le ministre des Terres et Forêts à exproprier ces terrains en cas de réticence des propriétaires ou détenteurs et de "faire pour les fins susdites les dépenses nécessaires"; l'article 2 décrivait le processus d'expropriation (selon la

loi I George VI, chapitre 38, "loi favorisant le progrès de la colonisation et le maintien des cultivateurs sur la terre"⁷ et les autres articles indiquaient les échéanciers de la loi (durée d'un an)⁸.

La loi s'avérait encourageante: le cabinet possédait tous les pouvoirs pour exproprier les terrains de qui bon lui semblait, d'exempter de taxes l'exploitant possible et de lui concéder tout le bois dont il aurait besoin.

La population se réjouissait. D'autant plus que pendant les mois qui suivirent, plusieurs déclarations de Duplessis et de ses ministres annonçaient l'ouverture prochaine de moulins⁹. En février 1938, on espérait toujours. Et le 18 mars, une seconde loi relative à nos moulins était votée, modifiant celle de 1937.

Les amendements étaient d'importance (le premier ministre lui-même avouait que la loi originale était "trop courte"¹⁰): ils accroissaient les pouvoirs du lieutenant-gouverneur en conseil qui pouvait alors acquérir non seulement les terrains, mais aussi les bâtiments situés sur ces terrains ainsi que le capital-actions, les obligations ou les "valeurs mobilières de toute compagnie exploitant ou désirant exploiter une usine" à Chicoutimi, obligeaient à ne pas tenir compte de la spéculation dans la finition des prix à l'expropriation (la montée des actions de la Quebec Pulp est compréhensible, avec toute l'attention qu'on portait à ses usines) et prolongeaient les pouvoirs du gouvernement jusqu'au 1er mai 1939. En fait, la nouvelle loi permettait la nationalisation de la pulperie.

Au cours de l'allocution qu'il prononça en présentant la loi, le premier ministre révéla qu'il avait obtenu les actions de la Consolidated Paper qui, ajoutées à celles de Price, le rendait détenteur de \$2,3 millions d'actions dans la Quebec Pulp. Il ne restait plus que les \$7 millions d'actions privilégiées détenues par la Quebec Pulp elle-même¹¹. Duplessis y alla de quelques autres paroles optimistes et on n'en entendit plus parler: pendant que le député Larouche démissionnait (avril 1938) et qu'on élitait Antonio Talbot (mai), qu'on fêtait le centenaire du Saguenay (juin et juillet) et qu'on achevait l'école moyenne d'agriculture de Chicoutimi (septembre, octobre et novembre), 1939 arrivait sans que les cheminées de ce qui fut un temps la plus grande pulperie du monde ne fument.

Au 1er mai, les pouvoirs accordés au lieutenant-gouverneur en conseil, en fonction de la loi devenaient nuls et aucun arrêté en conseil relatif aux démarches du gouvernement quant aux moulins, ne fut déposé devant la Chambre de même qu'aucun avis de dépôt de plans des terrains ou bâtiments à exproprier ne fut publié dans la Gazette officielle, tel que stipulé par les règlements relatifs à l'expropriation. Bref, les ouvriers locaux demeuraient sans travail.

L'élection partielle de 1938, nous permet d'étudier un premier aspect de cette réouverture avortée: l'aspect politique.

Arthur Larouche annonça sa démission pour des raisons de santé en avril 1938 et le jour du scrutin fut fixé

au 25 mai¹². Les candidats se firent rapidement connaître: Antonio Talbot, candidat ministériel et épaulé par le député sortant; Henri-L. Duhaime, maire de Chicoutimi, candidat indépendant; Pierre-Aimé McNicoll, candidat d'étiquette nationale qui abandonna vite la lutte; Wilbrod Perron, de Jonquière, candidat ouvrier de l'Union Nationale qui céda sa place à Talbot à la demande du premier ministre; et Alfred Tremblay, unioniste indépendant.

La première assemblée tenue fut celle du maire Duhaime, dans le quartier ouest de Chicoutimi, au Bassin. Après une adresse en l'honneur de M. le maire, "candidat des ouvriers", lue par Léonidas Bélanger, Duhaime tint ce cinglant propos: "Celui qui viendra vous promettre la réouverture des moulins, jetez-lui une platée de vase à la figure. J'ai presque tenu en main la réouverture des moulins, mais on m'a barré la voie"¹³.



Maurice Duplessis

La seconde moussait la campagne du candidat ministériel. A cette assemblée tenue à Jonquière, le ministre du Travail, William Tremblay, ne put s'empêcher de promettre: "Nous allons l'ouvrir le moulin de Chicoutimi. Si ça n'est pas encore fait, c'est dû uniquement à la crise temporaire du papier. Les pourparlers ont eu lieu, tout l'argent est trouvé. Vous comprenez que le régime des travaux publics ne peut durer indéfiniment"¹⁴. Personne ne lui lança de vase.

Pour Alfred Tremblay, il n'était pas "logique d'essayer de faire croire en la réouverture des moulins de pulpe, quand les moulins de Port-Alfred et de Kénogami (marchaient) au ralenti et (étaient) menacés de fermeture"¹⁵.

Puis vint Duplessis, appuyant Antonio Talbot. Il fut plus explicite. Après avoir déclaré que la Quebec Pulp avait des propositions irrecevables, qu'il avait refusé celles du Japon et qu'il était impossible d'accorder à un syndicat de financiers les limites à bois du bassin du lac Kénogami et de la Ste-Marguerite (détenues par Price), il annonça qu'il y avait "devant nous une proposition pour la réouverture des moulins. Je ne fais pas de promesses et n'en veux pas faire; car ce n'est pas dans mon habitude. Nous ferons tout notre possible. Je crois sincèrement que, si la crise du papier diminue, nous avons des raisons sérieuses de croire que les moulins de Chicoutimi ouvriront leurs portes prochainement"¹⁶. Antonio Talbot remporta l'élection et Duplessis ne reparla plus des moulins avant la fin de la guerre.

Ces extraits de discours montrent bien l'importance politique de la pulperie et, surtout, de sa réorganisation. Cette question était devenue depuis longtemps un argument électoral. On la retrouve à l'élection fédérale de 1935, aux élections provinciales de 1931, 1935 et 1936 et aux élections municipales de 1932, 1934 et 1936¹⁷. La réouverture devint déterminante en plusieurs occasions. Nous pouvons prendre comme exemples les campagnes électorales provinciales de 1931 et 1935 (celle de 1938 étant partielle, il est difficile de juger de l'influence des moulins: on vote souvent du côté du pouvoir dans de telles élections).

En 1931, Pierre Vézina, maire de Chicoutimi et candidat libéral indépendant, fit la lutte à Gustave Delisle, candidat libéral sortant, et accusa ce dernier d'avoir été incapable de réaliser la reprise des opérations à la pulperie. Il perdit ses élections au niveau du comté, mais dans la ville de Chicoutimi, il devança le vainqueur par près de

800 voix (quelque 1,200 contre environ 400)¹⁸. En 1935, Delisle fut moins fortuné: Arthur Larouche le défaisait en l'attaquant au sujet du chômage et de son inaction dans le dossier des moulins.

Si nous nous demandons maintenant pourquoi Duplessis ne nationalisa pas les moulins en vertu des lois qu'il fit voter, nous pouvons avancer trois éléments de réponse: Les budgets de la province, la conjoncture économique et la politique des entreprises intéressées par les moulins, principalement ses propriétaires et leurs "concurrents".

Pendant la campagne électorale de 1939, Godbout accusa Duplessis de gaspiller l'argent des contribuables. Il avait presque raison: en trois ans, le gouvernement unioniste avait accumulé un déficit de \$30,923,665, dont \$25,535,657 entre juillet 1936 et juin 1938. Si les budgets de la province avaient été de plusieurs milliards de dollars, cela n'aurait pas été énorme; mais un déficit de \$13 millions sur un budget de \$50 millions, cela ne donnait pas une marge très large pour acheter les \$7 millions d'actions privilégiées de la Quebec Pulp¹⁹.

Outre les déficits, l'inaction du gouvernement peut s'expliquer par la conjoncture. En effet, Duplessis craignait "la prospérité factice de la surproduction"²⁰ et c'est sans doute pourquoi il s'entendait en janvier 1938 avec son homologue ontarien pour l'éviter et pour "qu'aucune usine (de pulpe ou de papier) ne soit obligée de fermer ses portes"²¹. De fait, si la reprise économique américaine de 1936-37 semblait de bon augure, elle fut de courte durée et le prix de la pulpe demeura bas: de \$13.62 la tonne en 1933, il descendit à \$12.61 en 1935 et remonta à \$13.29 en



Pulperie de Chicoutimi.

1936²². Le papier, lui, allait subir une terrible chute en 1938: de 3,647,800 tonnes en 1937, la production canadienne tomba à 2,634,576 tonnes²³. Les stocks américains s'accumulaient ainsi que ceux des papeteries nationales. Cependant, en dépit de tous ces chiffres, les Etats-Unis continuaient à importer la pulpe scandinave. Les 50,000 tonnes de pulpe que prévoyait produire annuellement le Comité de la reprise industrielle auraient-elles créé un engorgement du marché? Nous ne le croyons pas: Bowater Paper Mills annonçait en janvier 1938, la construction d'une pulperie à Terre-Neuve²⁴ et, au dire même de Duplessis, plusieurs industriels étaient intéressés à acquérir les usines de Chicoutimi²⁵. D'autres facteurs avaient dû jouer pour maintenir la fermeture des moulins de Chicoutimi, en l'occurrence les attitudes de la Quebec Pulp & Paper Corporation elle-même et de la Compagnie Price Bros.

Selon Philippe, l'éditorialiste, la Quebec Pulp aurait été une créature de Price Bros. et de Canada Power "dont le seul but était de maintenir un concurrent hors de nuire en tenant les moulins fermés"²⁶. Cela se peut. La mauvaise volonté de la Quebec Pulp nous semble évidente lorsque nous savons que même en 1940, alors que la guerre provoquait la reprise industrielle en Amérique, que les Scandinaves n'exportaient plus, que les moulins de pulpe canadiens fonctionnaient à plein régime et que le prix de la pulpe grimpaient en flèche, elle s'obstinait à ne pas ouvrir, prétextant l'instabilité en Europe²⁷. Il ne faut pas oublier non plus que les propositions de Quebec Pulp avaient été jugées "irrecevables" par le gouvernement, en 1938²⁸. Et si elle était la fille de Price Bros., il n'est pas surprenant que cette dernière, lors de sa réorganisation au début de 1937, ait déclaré qu'elle n'était "pas prête à faire cette réouverture"²⁹. De plus, en 1938, en réponse à Duplessis lui demandant s'il était possible de céder des limites dans le bassin du lac Kénogami et de la Ste-Marguerite pour permettre à un syndicat de financiers de réaliser la remise en opération des usines, le colonel Jones, président de Price, affirmait que "céder ces limites (...), c'était fermer du coup les usines de Jonquière et de Kénogami"³⁰. En fin de compte, la Quebec Pulp possédait des usines que ne pouvait acheter le gouvernement et Price détenait des limites forestières qu'il conservait jalousement.

Ils se souciaient peu de la population locale et des ouvriers qui, comme mon grand-père, ancien employé de la Compagnie de Pulpe, espéraient à chaque élection que "les moulins ar'ouvriraient".

Marc St-Hilaire,
UQAC.

1. La loi 1 George VI, chapitre 6 (1937) fut suivie de trois amendements et prolongations de délais que furent les lois 2 George VI, chapitre 18 (1938), 3 George VI, chapitre 29 (1939) et 5 George VI, chapitre 29 (1941) et de six prolongations de délais (9 Geo. VI, c. 10 (1945), 11 Geo. VI, c. 18 (1947), 12 Geo. VI, c. 11 (1948), 13 Geo. VI, c. 5 (1949), 14-15 Geo. VI, c. 47 (1951) et 2-3 Elizabeth II, c. 39 (1953).

2. *Progrès du Saguenay*, 5 août 1937, p. 1.

3. Id., 29 sept. 1936, p. 5.
4. Id., 6 oct. 1936, p. 1.
5. Id., 11 mars 1937, p. 1.
6. Id., 22 avril 1937, p. 6.
7. Le processus d'expropriation auquel l'article 2 fait allusion est un processus complexe, élaboré pour le comté de Témiscouata (Bas St-Laurent), avec formules indiquant le but de l'expropriation (colonisation) et le comté où elle se déroulait, ce qui pouvait amener des problèmes en cour quant à l'application de la loi à Chicoutimi, dans un but industriel. L'amendement de 1938 contourne cette difficulté.
8. *Statuts de la province de Québec passés dans la première année du règne de sa Majesté le Roi George VI et dans la deuxième session de la vingtième législature* (24 fév. au 27 mai 1937), Québec, Imprimeur du Roi, 1937, pp. 29-31.
9. Op. cit., 27 mai 1937, p. 7, 10 juin, p. 8; 17 juin, p. 1; 25 nov. p. 1.
10. Id., 24 fév. 1938, p. 1.
11. Ibid.
12. Id., 21 avril 1938, p. 1.
13. Id., 5 mai 1938, p. 2.
14. Id., 12 mai 1938, p. 4.
15. Id., 19 mai 1938, p. 5.
16. Ibid., p. 1.
17. Les maires élus en 1930 et 1938 le furent par acclamation.
18. Id., 25 août 1931, p. 1.
19. *Gazette officielle de Québec*, vol. 69, no 36, p. 3418; vol. 70, no 34, p. 2886; vol. 71, no 35, p. 2922.
20. Op. cit., 29 juil. 1937, p. 9.
21. Id., 13 janv. 1938, p. 7.
22. Id., 17 nov. 1938, p. 5.
23. Le tonnage de 1938 est basé sur la production des 11 premiers mois de l'année (*P. du S.*, 10 nov. 1938, p. 1 et 22 déc. 1938, p. 7).
24. Id., 3 fév. 1938, p. 1.
25. Id., 27 mai 1937, p. 7; 24 fév. 1938, p. 1; 19 mai 1938, p. 1.
26. Id., 5 nov. 1936, p. 1.
27. Id., 27 juin 1940, p. 8.
28. Id., 19 mai 1938, p. 1.
29. Id., 11 mars 1937, p. 1.
30. Id., 19 mai 1938, p. 1.

Une expérience de quatre générations

AUBIN & FILS

ENR.

Directeurs de Funérailles

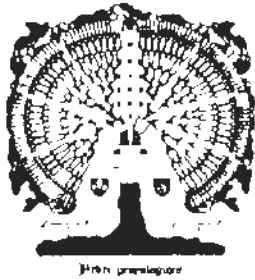
Trois salons à votre service

AMBULANCE

543 - 3331

412 est. rue Jacques-Cartier

CHICOUTIMI



Les mariages de la région

Relevé fait par Léonidas Bélanger — (Continuation)

INTERPRETATION DES SIGLES :

- B. — Recueil des Généalogies des comtés de Beauce — Dorchester — Frontenac, par Frère Eloi-Gérard.
 Ch. — Recueil des Généalogies des Comtés de Charlevoix et de Saguenay, par Frère Eloi-Gérard.
 Charl. — Dictionnaire généalogique des Familles de Charlesbourg, par l'abbé D. Gosselin.
 R.O. — Généalogies des Familles de la Rivière-Ouelle, par Michaud.
 I.O. — Généalogies des Familles de l'île d'Orléans, par l'abbé Michel Forgues.
 Beaupré. — Généalogies des Familles de la Côte Beaupré, par l'abbé Charles Beaumont.
 R. — Tableau généalogique des Mariages du diocèse de Rimouski, par Mgr C.-A. Charbonneau.

SAINT-FRANCOIS-XAVIER DE CHICOUTIMI (LA CATHEDRALE)

1902 (suite)

2055. — 18 août — GIRARD, Pierre, fils majeur de Pierre Girard et de Laure Dassylva (Chicoutimi, 11-10-1869); marié à Sophie FORTIN, fille majeure de feu Denis Fortin et d'Esther Savard (Chicoutimi, 1-3-1859).

2056. — 18 août — LAPOINTE, Athanase, veuf de Philomène Duchesne (Chicoutimi, 21-2-1895); marié à Céline GAUDREAU, veuve de Joseph Tremblay de la mission de Saint-Léonard.

2057. — 20 août. — PERRON, Alfred, veuf de Delphine Duperré (Chicoutimi, 8-6-1891); marié à Symphonie BEAULIEU, fille majeure de feu Séverin Beaulieu et de Elmire Fortin, dispense du 4^{ième} degré de consanguinité.

2058. — 25 août. — DESCHESNES, Guillaume, fils majeur de Georges Deschesnes et de Marie Saint-Amand; marié à Marie DESMEULES, fille mineure de feu Joseph Desmeules et de Marie-Louise St-Hilaire.

2059. — 1 septembre. — MARTEL, Napoléon, veuf d'Hélène Lapointe (Chicoutimi, 13-4-1896); marié à Eugénie MARTEL, fille majeure de Louis Martel (Ch. 60) et de Priscille Bergeron (Ch. 32), Malbaie, 22-10-1872. Dispense du 3^{ième} au 3^{ième} degré de consanguinité.

2060. — 2 septembre. — LAVOIE, Eugène, fils majeur de Téléphore Lavoie et de Louise Tremblay, de Notre-Dame de Laterrière (Chicoutimi, 11-4-1864); marié à Mary Blanche-Lydia BLACKBURN, fille mineure de Jean Blackburn et de Laure Tremblay (Chicoutimi, 23-7-1878).

2061. — 4 septembre. — DIDIER, Ferdinand, veuf de Clara Daniel; marié à Marie-Louise TREMBLAY, fille mineure d'Hector Tremblay et de Marie Boivin, de Notre-Dame de Laterrière (Bagotville, 21-1-1884).

2062. — 8 septembre. — LEVESQUE, Edmond, veuf de Ida Aubin (Chicoutimi, 25-11-1890); marié à Anna HAMEL, fille majeure de feu Joseph Hamel et de Marie-Drolet, de l'Ancienne-Lorette (Ancienne-Lorette, 1860).

2063. — 8 septembre. — HARVEY, Philippe, fils majeur d'Augustin Harvey et de Joséphine Patry (Saint-Jérôme de Métabetchouan, 28-8-1871); marié à Marie BELLEY, fille majeure de feu Abel Belley (Ch. 16) et de Suzanne Lavoie (Ch. 58), (Baie-Saint-Paul, 16-11-1855).

2064. — 8 septembre. — LAPOINTE, Cyprien, fils majeur de feu Joseph Lapointe et de Marie Savard (Anse-Saint-Jean, 9-8-1864); marié à Lydia ST-HILAIRE, fille mineure de feu Napoléon St-Hilaire et d'Arthémise Sasseville (Chambord, 6-6-1874).

2065. — 8 septembre. — MARTEL, Lionel, fils majeur d'Herménégilde Martel (Ch. 75) et de feu Marcelline Bouchard (Ch. 152). (Contrat J.-A.-J. Kane, 7-1-1873), (Saint-Fulgence, 14-1-1873); marié à Marie-Emma-Wilhelmine TREMBLAY, fille majeure de Casimir Tremblay et d'Hélène Tremblay (Chicoutimi, 12-1-1875).

2066. — 15 septembre. — LAVOIE, Gédéon, fils majeur de Philius Lavoie et de Suzanne Boulianne, de Saint-Fulgence (Chicoutimi, 7-2-1860); marié à Rose-Anna TREMBLAY, fille mineure d'Elie Tremblay et de Philomène Blackburn (Bagotville, 9-1-1880).

2067. — 22 septembre. — BLACKBURN, Willy, fils majeur de Joseph Blackburn et de feu Marie Riverin (Chicoutimi, 12-1-1877); marié à Marie-Louise GILBERT, fille mineure de Thomas Gilbert et de Louise Fortin (Chicoutimi, 7-7-1874).

2068. — 22 septembre. — AUBIN, Louis-Arthur, fils majeur d'Alfred Aubin et de Clémentine Guimond; marié à Marie-Alice LAPOINTE, fille mineure de Georges Lapointe et de Marie St-Gelais (Laterrière, 7-1-1862).

2069. — 6 octobre. — FLAMAND, Joseph, fils majeur de Flavien Flamand et de feu Julie Morais, de Saint-Jérôme (Métabetchouan); marié à Rose-Anna BOUCHARD, fille majeure de feu Alfred Bouchard et de feu Marie Girard.

2070. — 6 octobre. — GAGNON, Arsène, fils majeur d'Alphonse Gagnon et de feu Lumina Bergeron; marié à Fabiola TREMBLAY, fille mineure de Xavier Tremblay et de feu Delphine Lavoie.

2071. — 6 octobre. — TREMBLAY, Amedée, de Rimouski, fils majeur de Charles Tremblay et d'Olivine Saulnier, de Rimouski (Notre-Dame d'Hébertville, 9-4-1866); marié à Eva MAILLOUX, fille mineure de feu Horace Mailloux et d'Eugénie Harvey (Chicoutimi, 14-2-1881).

2072. — 13 octobre. — BONNEAU, Jérémie, fils majeur d'Hubert Bonneau et de Flore St-Jore (Grande-Baie, 25-11-1856); marié à Délima SIMARD, fille mineure de Théodule Simard et de Justine Lévesque, de Sainte-Anne du Saguenay (Sainte-Anne de Chicoutimi, 13-2-1872).

2073. — 4 octobre. — TRUCHON, Joseph-Onésime, fils majeur de Pierre Truchon et de Marie Morin; marié à Hellen-Margaret DUNNIGAN, fille majeure de James Dunnigan et de Margareta Gavagan, d'Irlande.

2074. — 19 octobre. — TREMBLAY, Joseph, veuf de Marie Tremblay, de Notre-Dame d'Hébertville (Saint-Prime, 31-7-1888); marié à Ernestine TREMBLAY, fille majeure de feu David Tremblay (Ch. 752) et de feu Adelaïde McLean (Ch. 2) (Malbaie, 23-9-1856).

2075. — 20 octobre. — DUCHESNE, Joseph, fils mineur de Georges Duchesne et de Marie Savard (Chicoutimi, 25-1-1876); marié à Lydia DESMEULES, fille mineure de feu Joseph Desmeules et de Marie-Louise St-Hilaire (Bagotville, 23-7-1883).

2076. — 20 octobre. — GENEST, Noël, fils majeur d'Ubalde Genest et de feu Odile Brochu, de Saint-Henri de Lauzon; marié à Clara DEMEULES, fille mineure de Joseph Demeules et de Délima Dubé.

2077. — 20 octobre. — LALANCETTE, Pierre, fils majeur d'Alphonse Lalancette et de Louise Boulianne (Jonquière, 10-1-1870); marié à Rose-Alba DUBE, fille majeure d'Henri Dubé et de Marie Tremblay.

2078. — 20 octobre. — LANGEVIN, Ernest, fils majeur de Jean Langevin et d'Adéline Tremblay (Chicoutimi, 10-4-1866); marié à Anna HARVEY, fille mineure d'Adolphe Harvey et de Marie Larouche (Chicoutimi, 27-1-1863).

2079. — 21 octobre. — TREMBLAY, Guillaume, fils majeur de Casimir Tremblay et d'Hélène Tremblay (Chicoutimi, 12-1-1875); marié à Marie BARRETTE, fille majeure de feu David Barrette et de feu Olivine Gaudreault (Chicoutimi, 4-11-1856).

2080. — 27 octobre. — GAGNON, Guillaume, fils majeur d'Elzéar Gagnon et de Marie-Louise Jean; marié à Agnès SAVARD, fille majeure d'Eugène Savard et de Lina Gagnon, de Saint-Charles. Dispense du 2^{ième} degré de consanguinité.

2081. — 3 novembre. — SAUCIER, Henri, fils majeur de Léon Saucier et de feu Flore Boucher, de Saint-Sauveur de Québec (Saint-Roch de Québec, 17-11-1862); marié à Elise ST-HILAIRE, fille majeure de Napoléon St-Hilaire et de feu Céline Morin (Chicoutimi, 5-7-1869).

2082. — 10 novembre. — TREMBLAY, Louis, fils majeur d'Ambroise Tremblay et de Lumina Harvey; marié à Marie-Laure MORIN, fille mineure de Toussaint Morin (Ch. 42) et de Laure Sasseville (Ch. 2), (Baie-Saint-Paul, 28-1-1873).

2083. — 13 novembre. — GAUDREAU, Auguste, veuf d'Albertine Gagné; marié à Hélène LAROUCHE, fille mineure de Louis Larouche et de feu Emilie Murray (Chicoutimi, 10-7-1882).

2084. — 15 novembre. — TREMBLAY, Adélarde, veuf de Diane Gauthier (Chicoutimi, 30-5-1894); marié à Jenny MURDOCK, fille majeure d'Alexandre Murdock et de Joseph Tremblay (Sainte-Anne de Chicoutimi, 6-3-1880).

2085. — 17 novembre. — DESMEULES, Méridé, fils majeur de Joseph Desmeules et de Délima Tremblay; marié à Alice BILODEAU, fille mineure d'Alfred Bilodeau et de Malvina Dallaire (Chicoutimi, 14-4-1874).

1903

2086. — 7 janvier. — JANELLE, Alphonse, veuf de Louise Villeneuve; marié à Média DUVAL, fille mineure de Pierre Duval et de Virginie Savard (Anse-Saint-Jean, 8-5-1883).

2087. — 12 janvier. — SAVARD, Eugène, fils majeur de feu Xavier Savard et de Marcelline Lavoie, de Sainte-Anne (Chicoutimi, 15-2-1858); marié à Louise TREMBLAY, fille mineure d'Elie Tremblay et de Philomène Blackburn (Bagotville, 9-1-1880).

2088. — 15 janvier. — CANUEL, Joseph, fils majeur d'Elzéar Canuel et d'Eléonore Brière, de Terrebonne; marié à Marie-Louise GIRARD, fille mineure de Théodule Girard et de feu Eugénie Simard (Laterrière, 26-11-1883).

2089. — 19 janvier. — COTE, Alfred, fils majeur de Pierre Côté et de feu Marie Bouchard, de Saint-Alphonse (Bagotville, 17-1-1865); marié à Clarida GAGNON, fille majeure de Thomas Gagnon et de Céline Gobeil (Bagotville, 30-1-1866).

2090. — 20 janvier. — BEAUCHAMP, Louis-Eliq, médecin, veuf de Marie-Justine-Eliza Casgrain; marié à Adèle CIMON, fille majeure de Pamphile Cimon, shérif (Ch. 10) et de feu Marie-Malvina Lemoine, de la Malbaie.

2091. — 21 janvier. — LENIEPT, Camille, fils majeur de feu Jean-Baptiste Leniept et de Henriette Dévergak, de Neuilly, département de la Seine, France; marié à Annebelle DEGAGNE, fille majeure de Louis Degagné et d'Emélie Tremblay (Chicoutimi, 17-11-1857).

2092. — 2 février. — TREMBLAY, Napoléon, fils majeur d'Abraham Tremblay et de Délina Lapointe; marié à Odile GILBERT, fille majeure de feu Jean Gilbert et de feu Marie Ménard (Chicoutimi, 8-8-1871).

2093. — 9 février. — MALTAIS, Henri, fils majeur de Thimothée Maltais et d'Emélie Lapointe (Bagotville, 28-1-1862); marié à Délia GRENON, fille majeure de Louis Grenon et d'Aurore Brisson (Chicoutimi, 25-4-1881).

2094. — 9 février. — LESSARD, Bélisaire, fils majeur d'Ignace Lessard et d'Oliod Forcade, de Rochester, N.H.U.S.A.; marié à Alice LAPOINTE, fille mineure de feu Jean-Baptiste Lapointe et de feu Elisabeth Gagné (Chicoutimi, 11-2-1862).

2095. — 16 février. — BILODEAU, Louis-Eugène, fils majeur de Georges Bilodeau et de Clara Barrette; marié à Marie BILODEAU, fille majeure d'Alfred Bilodeau et de Malvina Dallaire (Chicoutimi, 14-4-1874). Dispense du 3^{ième} degré de consanguinité.

2096. — 16 février. — BOUCHARD, Jacques, veuf d'Adélaïde Grenon; marié à Eva GAGNE, fille majeure d'Irénée Gagné et de feu Joséphine Fortin.

2097. — 23 février. — WILMOT, Paschal, fils majeur de feu Richard Wilmot et de Félicité Foster (Chicoutimi, 10-1-1860); marié à Marie-Blanche DUBE, fille mineure d'Henri Dubé et de Marie Tremblay (Chicoutimi, 13-11-1877).

2098. — 23 février. — GAGNON, Georges, fils mineur d'Elzéar Gagnon et de feu Odile Fortin, de Saint-Alexis (Bagotville, 27-10-1874); marié à Marie DALLAIRE, fille mineure de Jean Dallaire et de feu Sophie Lapointe (Chicoutimi, 5-9-1876).

2099. — 23 février. — FORTIN, Joseph, fils majeur de Jean-Baptiste Fortin et de Georgianna Morin (Grande-Baie, 17-11-1874); marié à Emma GAGNON, fille mineure d'Hermel Gagnon et d'Odile Gaudreault (Chicoutimi, 26-11-1878).

2100. — 23 février. — GAGNE, Joseph, fils majeur de Samuel Gagné et d'Estelle Gaudreault (Bagotville, 31-5-1869); marié à Emélie TREMBLAY, fille mineure de Théophile Tremblay et de Démerise Lapointe (Bagotville, 21-4-1873).

2101. — 23 février. — JEAN, Joseph-Arthur, fils majeur de Louis Jean et de feu Elisabeth Gagnon (Chicoutimi, 3-2-1863); marié à Bruna SIMARD, fille mineure de Jean Simard et de Marie Ruel.

2102. — 22 mars. — GAGNON, Théophile, fils majeur de feu Alexandre Gagnon et de feu Sophie Michaud (Sainte-Anne de La Pocatière, 7-8-1827); marié à Eugénie HARVEY, veuve de Horace Mailloux (Grande-Baie, 14-2-1881). Dispense du temps prohibé.

2103. — 20 avril. — BERGERON, Hermann, fils majeur de feu Thomas Bergeron et de Marie Tremblay (Bagotville, 13-4-1863); marié à Mathilda GAGNON, fille mineure d'Elzéar Gagnon et de Marie-Louise Jean.

2104. — 20 avril. — GAGNE, Hilaire, veuf de Joséphine Fortin (Grande-Baie, 3-11-1875); marié à Marie TREMBLAY, veuve de Wilfrid Tremblay (Chicoutimi, 23-1-1872).

2105. — 20 avril. — LAROUCHE, Alfred, veuf de Marie Tremblay; marié à Philomène HARVEY, fille majeure de feu Alexandre Harvey (Ch. 109) et de Domitille Pilote (Ch. 60) (Saint-Irénée, 17-2-1862).

2106. — 20 avril. — FORTIN, Alfred, fils mineur de feu Xavier Fortin et de Suzanne Desmeules (Chicoutimi, 10-9-1872); marié à Adèle LAPOINTE, fille mineure d'Onésime Lapointe et de Delphine Roussel (Chicoutimi, 20-8-1867).

2107. — 4 mai. — DUFOUR, Thomas, fils majeur de Pierre Dufour et d'Aurore Turcotte (Chicoutimi, 29-9-1870); marié à Marie GUENARD, fille mineure de feu Henri Guénard et de Vitaline Tremblay (Bagotville, 7-1-1886).

2108. — 5 mai. — SAVARD, Edmond, fils majeur de Jean Savard et d'Arthémise Tremblay, de Saint-Alexis (Chicoutimi, 1-8-1876); marié à Hermine LEVESQUE, fille mineure d'Elzéar Lévesque et de Delphine Tremblay.

2109. — 20 mai. — MCCARTHY, Maurice, de Rivière-du-Loup, agent de la compagnie Richelieu, fils majeur de Jeremiah McCarthy et de Clémentine Bossé, de Percé; marié à Stella TESSIER dit LAPLANTE, fille majeure de feu David Tessier dit Laplante et d'Emélie Hudon dit Beaulieu (Sainte-Anne de Chicoutimi, 22-1-1867).

2110. — 31 mai. — PLANTE, Joseph-Pierre, comptable de la Banque Canadienne Nationale, fils majeur de Pierre Plante et d'Aimée Lizotte, de Saint-Malo de Québec (Saint-Roch de Québec, 12-5-1874); marié à Alice TESSIER dit LAPLANTE, fille majeure de feu David Tessier dit Laplante et d'Emélie Hudon dit Beaulieu (Sainte-Anne de Chicoutimi, 22-1-1867). Les députés Edmond Savard et Honoré Petit signent tous deux à l'acte.

2111. — 7 juin. — SAVARD, Henri, fils majeur de Louis Savard et d'Elvine Tremblay; marié à Louise PILOTE, veuve de Jean-Baptiste Gauthier (Chicoutimi, 11-5-1892).

2112. — 9 juin. — LEGRIS dit LEPINE, Joseph-Napoléon-Edgard, fils majeur d'Edouard Legris dit Lépine (Ch. 2) et d'Eliza Huot (Ch. 4) (Baie-Saint-Paul, 14-1-1863); marié à Marie-Délicia SIMARD, fille mineure de Théodule Simard et de Justine Lévesque, de Sainte-Anne (Sainte-Anne de Chicoutimi, 13-2-1872).

2113. — 15 juin. — BILODEAU, Adélard, fils majeur de feu Jean Bilodeau et de feu Marie Fortin (Chicoutimi, 22-8-1866); marié à Hélène TREMBLAY, fille majeure de Joseph Tremblay et de Marcelline Fortin (Chicoutimi, 14-2-1871). Dispense du 2^{ième} au 3^{ième} degré de consanguinité.

2114. — 15 juin. — TREMBLAY, Georges, fils majeur de Joseph Tremblay et de Marcelline Fortin (Chicoutimi, 14-2-1871); marié à Alice BILODEAU, fille majeure de feu Jean Bilodeau et de feu Marie Fortin (Chicoutimi, 22-8-1866). Dispense du 2^{ième} au 3^{ième} degré de consanguinité.

2115. — 15 juin. — GAGNE, Emile, fils mineur d'Hector Gagné et d'Odile Perron, de Sainte-Anne (Chicoutimi, 13-2-1882); marié à Cécile TREMBLAY, fille mineure de feu Charles Tremblay (Ch. 668) et de Marcelline Gauthier (Ch. Gonth. 63) (Eboulements, 18-2-1873). Dispense du 4^{ième} degré de consanguinité.

2116. — 15 juin. — MARTEL, Joseph, fils majeur de Louis Martel (Ch. 69) et de Priscille Bergeron (Ch. 32) (Malbaie, 22-10-1872); marié à Diana POTVIN, fille majeure de feu Xavier Potvin et de Vitaline Bois (Chicoutimi, 4-8-1863).

2117. — 22 juin. — COTE, Joseph, fils majeur de feu Charles Côté et de Phébée Tremblay (Bagotville, 28-1-1862); marié à Marie-Anne TREMBLAY, fille majeure de Gabélus Tremblay et de Géorgiana Bouchard (Chicoutimi 27-2-1881).

2118. — 24 juin. — PARADIS, François, fils majeur de Firmin Paradis et de feu Marie Voyer; marié à Marie-Alice WARREN, fille majeure de William Warren et de Démerise Brassard.

2119. — 24 juin. — GAGNON, Georges, veuf de Simonne Lajoie (Chicoutimi, 1-10-1895); marié à Elisabeth BARRETTE, veuve de Jean Gagnon. Dispense du 1er degré d'affinité.

2120. — 6 juillet. — CLAVEAU, Onésime, de Saint-Félix d'Otis, fils majeur de Jean Claveau et d'Emélie Bouchard de Saint-Félix d'Otis (Chicoutimi, 8-8-1871); marié à Hélène BRASSARD, fille majeure de feu Théophile Brassard et de Séraphine Bouchard (Chicoutimi, 8-8-1871). Dispense du 2ième degré de consanguinité.

2121. — 6 juillet. — TREMBLAY, Hector, fils majeur de Diomède Tremblay et d'Henriette Fortin (Laterrière, 14-2-1871); marié à Alma GIRARD, fille mineure de Pierre Girard et de Louise Dassylva (Chicoutimi, 11-10-1869).

2122. — 20 juillet. — CONTANT, Arthur, fils majeur d'Eloi Contant et de Rose-de-Lima DeLamarre, de Saint-Laurent, Montréal; marié à Paula-Candide POITRAS, de Saint-Fulgence, fille majeure de Charles-François Poitras et de feu Adéline Fiset, de Québec. (Saint-Roch de Québec, 15-9-1862.)

2123. — 3 août. — SAVARD, Adélard, fils mineur de Téléphore Savard et d'Elisa Girard; marié à Lézée GAUDREAU, fille majeure d'Evague Gaudreault et de Vitaline Girard (Chicoutimi, 14-9-1869). Dispense du 2ième au 3ième degré de consanguinité.

2124. — 3 août. — LANGEVIN, Flavien, fils majeur de Jean Langevin et d'Oveline Tremblay (Chicoutimi, 10-4-1866); marié à Lysianne HARVEY, fille majeure de feu Jean Harvey et de feu Marie-Anne Martel (Chicoutimi, 22-7-1872).

2125. — 4 août. — DUFOUR, François, fils majeur de Pierre Dufour et d'Aurore Turcotte, de Sacré-Coeur du Bassin; marié à Clara TREMBLAY, fille mineure de feu Joseph Tremblay et de Méric Tremblay.

2126. — 17 août. — LAPOINTE, Amable, fils majeur d'Onésime Lapointe et de Delphine Roussel, de Sacré-Coeur du Bassin (Chicoutimi, 20-8-1867); marié à Alphéda LALANCETTE, fille mineure de Joseph Lalancette et de Marie Côté (Chicoutimi, 17-4-1882).

2127. — 24 août. — BEDARD, Napoléon, fils majeur de Pierre Bédard et d'Elise Beaumont, de Notre-Dame de Laterrière; marié à Marie-Louise-Anna BLACKBURN, fille mineure de Jean Blackburn et d'Elmyre Guimond (Chicoutimi, 13-10-1884).

2128. — 17 août. — GUAY, Gustave, fils mineur de Louis Guay et de Laura Fortin; marié à Amanda JOBIN, fille mineure d'Isaïe Jobin et de Lydia Simard (Chicoutimi, 20-7-1885).

2129. — 24 août. — JEAN, Victor, fils majeur d'Elzéar Jean et d'Exina Gagnon, de Sainte-Anne (Sainte-Anne de Chicoutimi, 28-2-1881); marié à Célestine POITRAS, fille mineure de Pierre Poitras et de feu Marie Gagnon.

2130. — 25 août. — BRISSETTE, Wilfrid, fils mineur d'Octavien Brissette et de feu Marguerite Valois, de Lanoraie; marié à Antonia LAVOIE, fille majeure de Guillaume Lavoie et d'Albertine Tremblay, de Sacré-Coeur du Bassin.

2131. — 1er septembre. — OUELLET, Xavier, fils majeur de feu Arsène Ouellet et d'Elmyre Taché (Ch. 1) (Eboulements, 24-2-1873); marié à Marie-Laure TALBOT, fille majeure d'Eugène Talbot (Ch. 6) et de feu Marie-Madeleine Tremblay (Ch. 71) (Eboulements, 11-1-1875).

2132. — 9 septembre. — SAVARD, Ludger, fils majeur de Louis Savard et d'Albine Tremblay; marié à Augustine PILOTE, fille mineure d'Auguste Pilote (Ch. 60) et de Clémentine Tremblay (Ch. 742) (Baie-Saint-Paul, 16-2-1874).

2133. — 14 septembre. — OTIS, Joseph, fils majeur d'Epiphane Otis et de Delphine Girard, de Saint-Alexis (Notre-Dame d'Hébertville, 26-10-1870); marié à Clara POTVIN, fille majeure de feu Damien Potvin et de Vitaline Bois. (Chicoutimi, 4-8-1863).

2134. — 21 septembre. — BOIVIN, Aristide, fils majeur d'Alfred Boivin et de Georgiana St-Gelais, de Saint-François-de-Sales (Laterrière, 14-7-1874); marié à Marie-Louise MICHAUD, fille mineure de Lucien Michaud et de Démerise Gagnon.

2135. — 21 septembre. — GIRARD, Adélard, fils majeur de feu Ephrem Girard (Ch. 184) et de Lydia Fortin, de Notre-Dame d'Hébertville (Ch. 94) (Saint-Urbain, 25-1-1871); marié à Marie-Louise-Graziella TREMBLAY, fille mineure de feu Joseph-Simon Tremblay et de Magna Vézina.

2136. — 4 octobre. — BERGERON, Alphonse-Castulle, fils majeur de feu Pierre Bergeron et d'Amédée Simard, de Saint-Joseph d'Alma; marié à Flore POTVIN, fille mineure de feu Guillaume Potvin et de feu Zoé Gauthier, de Notre-Dame de Laterrière (Laterrière, 28-7-1863).

2137. — 6 octobre. — SIMARD, Charles, barbier, fils majeur de Wilfrid Simard et d'Emma Potvin, de Saint-Gédéon; marié à Marie BOUCHARD, fille majeure de feu Joseph Bouchard et de Belzina Tremblay (Chicoutimi, 24-2-1876).

2138. — 6 octobre. — LAVOIE, Adélard, fils mineur de William Lavoie et d'Albertine Tremblay du Sacré-Coeur de Chicoutimi; marié à Adèle MURRAY, fille mineure de Joseph Murray et de feu Sophie Bouchard (Chicoutimi, 18-4-1882).

Le naufrage du vapeur SAGUENAY

C'est un événement aujourd'hui centenaire que le naufrage du plus beau paquebot de l'époque dans la rivière Saguenay, le 18 août 1877.

Trois brèves nouvelles publiées par le journal *Le Canadien* en rapportent les divers détails. Nous ne croyons mieux faire que de les citer telles quelles; les concordances et les divergences, de même que le style, en feront goûter le pittoresque.

LE VAPEUR SAGUENAY

20 août 1877

Nous regrettons d'apprendre que ce magnifique vapeur s'est échoué sur le rivage à deux milles environ de Chicoutimi. Tous les passagers ont été sauvés et le bagage a été transporté à bord du vapeur *Union*, qui est arrivé aujourd'hui dans le port. Nous apprenons avec plaisir que le vapeur *Saguenay* pourra bientôt continuer son service régulier, car les dommages se résument à peu de chose.

L'ACCIDENT DU SAGUENAY

21 août 1877

Nous avons de nouveaux détails à donner sur l'accident arrivé au vapeur *Saguenay*. L'endroit où ce vapeur est sombré est situé à un demi-mille de Chicoutimi. Il voguait en toute sécurité et les quelques passagers qui se trouvaient à bord furent saisis de frayeur lorsque soudain, vers sept heures et vingt minutes du matin, samedi, le vapeur frappa sur une roche et oscilla terriblement. En

un instant, on mit le cap sur le rivage et quatre minutes après le *Saguenay* sombrait à une profondeur d'eau de plusieurs pieds. Tel qu'il est actuellement, il y a quatre pieds d'eau à marée basse dans les cabines des dames et à marée haute, on voit à peine le tuyau. On croit que ce vapeur pourra être réparé de suite. Contrairement à ce que nous disions hier, il est probable que le *Saguenay* ne pourra reprendre son service régulier cette saison. La cargaison qui a été perdue consiste principalement en bleuets du Saguenay.

LA RIVIERE SAGUENAY A CHICOUTIMI

25 août 1877

Le steamer *Saguenay*, de la Cie à vapeur du Saint-Laurent, a sombré samedi matin, vers sept heures, le 18 de ce mois, à Chicoutimi, à un mille avant d'atteindre le quai, et voici comment cet accident est arrivé.

Entre la Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi, la rivière Saguenay perd de sa profondeur; cependant, il y a un chenal étroit, mais suffisant pour permettre aux vaisseaux, même considérables, d'y passer. De chaque côté de ce chenal, ce sont des battures bordées de grosses roches. Tous les printemps les glaces dérangent certaines de ces grosses roches et peuvent en rouler quelquefois dans le chenal. C'est ce qui est arrivé ce printemps, car le steamer *Saguenay* s'est frappé sur une grosse roche perdue qui se trouvait dans le chenal. Or, cette roche a dû nécessairement être transportée dans le chenal ce printemps par les glaces, car elle ne se trouvait pas dans le chenal les autres années.



Paquebot Saguenay à Tadoussac

UN TEMOIGNAGE POUR LES COLONS

Normand Séguin, *LA CONQUETE DU SOL AU 19e SIECLE*, Québec, Les Editions du Boréal Express, 1977, 295 p.

Voilà un livre depuis longtemps attendu dans le milieu des historiens, et sans doute pour une bonne raison: en expliquant le phénomène de la colonisation, en concentrant son étude au niveau de la micro-analyse, en découvrant la dynamique du mouvement de la colonisation au Saguenay, en évaluant le rôle des différents agents: l'Etat, le clergé, les sociétés de colonisation et les colons, en levant, finalement, le voile sur les rapports sociaux à Hébertville, entre 1850 et 1900, Normand Séguin sort carrément des sentiers battus et met en cause l'hypothèse traditionnelle qui présentait la colonisation au Québec, essentiellement sous l'angle de l'idéologie.

Le dépouillement et l'exploitation systématiques des archives de la colonisation et de l'enregistrement, de même que l'utilisation toute neuve que fait l'auteur des archives diocésaines municipales, scolaires, paroissiales et judiciaires lui permettent non seulement de reconstituer cinquante ans d'histoire rurale - une histoire trop mal connue - mais d'envisager le problème de la colonisation dans une perspective globale, ce en quoi, on reconnaît précisément la marque de l'historien.

Quelle est l'idée de départ de Normand Séguin? Louise Dechêne, dans sa préface, nous l'indique: il s'est agi, pour lui de "comprendre les mécanismes qui marginalisent les régions et humilient les hommes" (p. 9). Comment, en d'autres termes, expliquer l'échec de la colonisation hébertvilloise? Ou mieux encore: dans la mesure où la colonisation signifie l'ouverture de "nouvelles terres à l'agriculture et par extension, si l'on veut "humaniser" un nouveau territoire" (p. 251), comment rendre compte du sous-développement de l'agriculture au XIXe siècle?

En s'appuyant sur la thèse du développement du sous-développement - cette thèse a été mise de l'avant par André Gunder Frank pour les pays de l'Amérique latine; elle a été adoptée et adaptée par Alfred Dubuc pour analyser l'économie québécoise et ses disparités régionales -, Normand Séguin montre que "la colonisation au Saguenay s'explique fondamentalement par les relations de dépendance qui tiennent une agriculture de subsistance à la remorque d'activités forestières" (p. 23). Ce sont ces activités qui bloquent et empêchent le développement de l'agriculture: "à partir du moment, poursuit Séguin, où l'agriculture de subsistance, asservie à l'économie forestière, s'étend au-delà des limites acceptables de l'oekoumène, s'éloigne des zones occupées, se limite aux cultures pauvres et réduit au minimum le temps consacré à l'exploitation, cette agriculture dégénère, se "sous-développe" en largeur et en profondeur" (p. 36). Tel est en somme, le point d'aboutissement du système agro-forestier dont profitent avantagusement les mé-

tropoles extra-régionales, sans se soucier des ressources locales (la nature et les hommes) et que vient consolider l'alliance du clergé et de la petite bourgeoisie qui contrôlent les leviers de commandes du pouvoir au sein de la nouvelle communauté.

La subordination de l'agriculture d'auto-consommation au secteur forestier explique "la lenteur de l'amélioration des terres, les faibles productions et le caractère routinier tant décrié des pratiques agricoles. Faute d'incitations externes à pratiquer une meilleure agriculture, le cultivateur obligé de se tourner vers la forêt y apprenait - comme l'affirmaient les enquêteurs du "Progrès du Saguenay", en 1927 - à mépriser les durs labeurs de la ferme" (p. 50). Cette subordination, d'autre part, se reflète au niveau de la "différenciation de l'espace en créant artificiellement des zones en expansion et des zones en régression" (p. 51). La colonisation, au bout du compte, est commandée par les grandes sociétés forestières (La Price, La Scott-Beemer) qui exercent le plein contrôle de l'économie régionale (p. 54).

C'est en gros l'essentiel de la thèse que soutient Normand Séguin et qu'il énonce avec force et rigueur, en prenant l'exemple de la colonisation d'Hébertville au Lac-Saint-Jean durant la seconde moitié du XIXe siècle. Après une synthèse des principaux mécanismes de la concession des terres au Québec, où l'on voit apparaître le rôle très discret et très important de l'agent des terres (p. 84), Séguin étudie l'oeuvre des sociétés de colonisation. On appréciera beaucoup, entre autres, le témoignage du commissaire Crémazie sur la situation des colons en 1850. "La plupart (d'entre eux), souligne-t-il, sont endettés envers les marchands locaux pour la valeur de leur terre qu'ils ont hypothéqué, bien alors que Normand Séguin puisse conclure à l'échec, du moins au plan des principes, de l'action des sociétés colonisantes: "La colonisation organisée, écrit-il, avait fini par produire à peu près les mêmes effets que la colonisation individuelle dont pourtant, elle voulait corriger les travers: marche anarchique de l'occupation du sol, endettement progressif des colons, et tutelle financière" (p. 115). En inaugurant le mouvement de colonisation, le clergé et l'Etat avaient voulu remédier à la saignée démographique, à l'exode des Canadiens français vers les Etats-Unis, le résultat était décevant: entre 1848 et 1856, seulement 150 colons étaient installés par les soins de la société de l'Islet et de Kamouraska; pire encore, cette société "faisait porter sur le dos des colons, par voies dérivées, une partie du coût de l'ouverture d'une région nouvelle au peuplement" (p. 115). Seuls l'Etat et les intérêts forestiers sortaient gagnants de cette colonisation.

L'auteur apporte un éclairage nouveau sur la colonisation par une prise de vue quantitative du phénomène. Considérant l'espace comme le produit mesurable des rapports sociaux, il est amené à conclure, incidemment, que la municipalité d'Hébertville a connu "un énorme



Les laissés pour compte de la colonisation.

trafic des terres publiques sous billet de concession” (p. 129).

Normand Séguin termine son analyse hébertvilloise par une étude des rapports sociaux élaborés à partir de la paroisse et de son sous-système, le rang. On gardera précieusement en mémoire les chapitres sur le pouvoir clérical et petit-bourgeois. Le pouvoir du curé n’a pas uniquement des fondements spirituels que lui confère son statut de prêtre, il a aussi des assises matérielles extrêmement solides qui lui permettent d’être sans conteste “un des principaux personnages de la finance de la paroisse et l’un des plus importants agents de liaison avec l’extérieur” (p. 192). Le pouvoir de la petite bourgeoisie repose, pour sa part, essentiellement sur la propriété foncière. C’est par l’entremise du prêt à intérêt et du crédit marchand qu’elle s’enrichit (p. 233). Cette bourgeoisie connaît son apogée dans la décennie 1880-1890. L’arrivée du chemin de fer est, pour elle, catastrophique (p. 220).

Il ressort de cette histoire de la colonisation la juste image du misérable colon: “Coincé entre le curé, la fabrique, la municipalité, le pauvre habitant finit souvent par succomber aux pressions tant les accidents de parcours sont nombreux qui menacent les propriétaires: une mauvaise récolte, la maladie, un incendie, etc... Avec les menaces de saisie de toutes parts, le spectre de la dépossession hante les esprits” (p. 246).

En nous livrant sa CONQUÊTE DU SOL AU XIXE SIECLE, Normand Séguin fait d’une pierre deux coups: il est non seulement amené à réinterpréter en profondeur le phénomène de la colonisation, à y déceler autre chose qu’une marche continue des hommes à travers l’espace, à saisir véritablement les mécanismes qui produisent et ordonnent tout ce mouvement - le problème de l’accumulation du capital et des inégalités sociales se trouve ici posé -, mais à brosser aussi une synthèse originale de l’histoire saguenéenne, à partir d’outils et de matériaux nouveaux. On remarquera, notamment, la

marque du pédagogue derrière celle de l’historien: la constante attention qu’il porte à préciser ses concepts: ici, une définition du système agro-forestier (p. 30); là, une distinction: la notion de sous-développement n’est pas synonyme de non-développement (p. 32). Voilà les bons côtés de son bouquin. Sur le plan des reproches ou plutôt des remarques, on doit s’en prendre à son hypothèse centrale, au rapport dialectique de l’agriculture à la forêt et de la forêt à l’agriculture. Le travail en forêt était-il vraiment si nuisible à l’agriculture? Ne faut-il pas considérer ici le roulement des saisons et l’espèce de complémentarité de l’hiver au chantier et de l’été au travail des champs? Hypothèse sans doute qui mérite d’être vérifiée. En tout cas, seules des études monographiques exhaustives pourront l’infirmier ou la confirmer. Raoul Blanchard avait évoqué cette difficulté et s’en était pris au travail des chantiers pour expliquer l’appauvrissement et le dépérissement de l’agriculture québécoise, Normand Séguin a poursuivi l’hypothèse de Blanchard en braquant son objectif du côté de la conquête du sol par l’entremise des archives de la concession des terres et de l’enregistrement. Comme quoi l’historien reste toujours dépendant de ses sources! Autre hypothèse qui mérite d’être vérifiée: “Comment le système agro-forestier entretenait, par le contrôle du négoce de la mise en marché des produits laitiers, des canaux d’accumulation du capital, et de voir comment la petite bourgeoisie régionale participa au démarrage industriel de la région (p. 69)? Hypothèse stimulante certes, mais qui laisse des doutes certains dans la mesure expresse où l’industrialisation haut-saguenéenne, pour ne pas dire chicoutimienne, n’a rien à voir avec l’industrie laitière. Mais, on aurait tort, on serait même mal à l’aise de faire à l’auteur tous ces reproches: Normand Séguin a accompli là un travail de pionnier sur l’histoire régionale: mieux connaître un village, une région, c’est déjà se mieux connaître et c’est également réduire le champ des incertitudes. Le livre de Séguin nous amène précisément à pousser plus loin la recherche, à faire de l’histoire.

Gaston GAGNON
UQAM

Arvida, la ville de l'Alcan

Entrevue réalisée par Martin Ringuette et Roland Bélanger.

NDLR: Nous ouvrons avec ce numéro un dossier sur l'évolution des rapports entre les différents corps publics, notamment les conseils municipaux, et les principales compagnies établies dans la région. Nous reproduisons ci-dessous les propos d'une entrevue avec M. Georges Carrier, premier greffier de l'actuelle ville de Jonquière et ancien secrétaire-trésorier de la cité d'Arvida.

L'histoire d'Arvida, du moins jusqu'en 1950, c'est un peu beaucoup celle de l'Alcan. Les privilèges importants qui lui furent accordés par le gouvernement en 1926 et la collaboration étroite des dirigeants municipaux qu'elle s'assura, par après, au sein du conseil de ville, lui permirent de vaquer "paisiblement" à ses activités de production.

SAGUENAYENSIA: A quelle année remonte la fondation de la cité d'Arvida?

M. CARRIER: La charte de la cité d'Arvida a été sanctionnée le 24 mars 1926. Le nom provient de l'assemblage des premières lettres du nom de Arthur Vining Davis, pionnier de l'industrie de l'aluminium sur le continent américain.

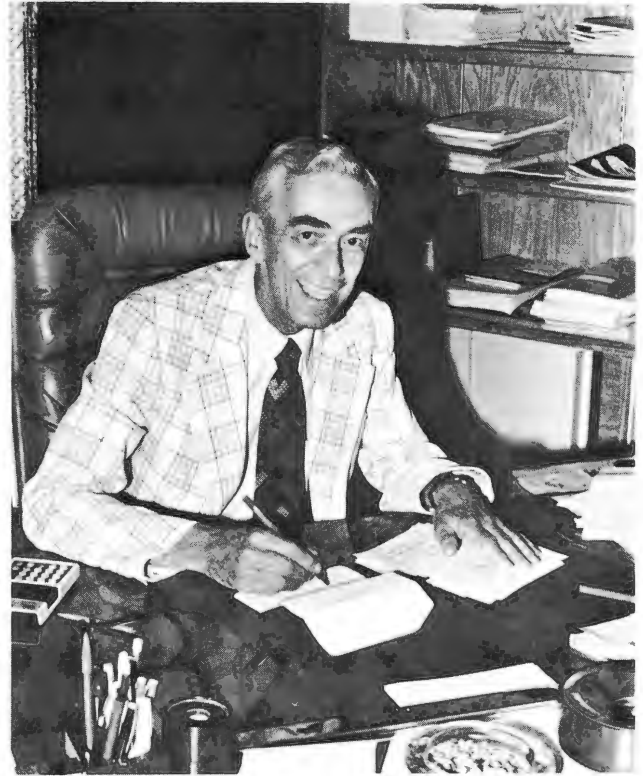
SAGUENAYENSIA: C'est donc dire que dès le début Arvida était imprégnée de l'empreinte de la compagnie. D'ailleurs, cette dernière n'avait-elle pas reçue du gouvernement des concessions importantes sous diverses formes?

M. CARRIER: En effet, le gouvernement avait dû faire des concessions mais je ne peux vous en préciser la nature ni l'étendue. (1).

SAGUENAYENSIA: 1926, c'est quelques années seulement avant la crise économique. Comment la compagnie a-t-elle traversée cette période? Les journaux de l'époque parlent de diminution de salaire imposée aux employés.

M. CARRIER: C'est dans le cours normal d'une industrie qui traverse une période difficile, comme l'Alcan en a traversé une entre 1929 et 1934, de viser à réduire le contrecoup. Alcan se devait de protéger les intérêts des actionnaires. Il fallait que la population d'Arvida subisse sa part de la crise. Ainsi, Alcan a pris des mesures jusqu'à réduire les salaires.

SAGUENAYENSIA: Jusqu'où est allé, au début et après, la relation entre la compagnie et le conseil municipal?



Georges Carrier

M. CARRIER: L'Alcan a fourni les premiers membres du conseil municipal. Il s'agissait de membres de la direction. Par exemple, M. Jean-Louis Fay, premier maire élu (1931) était surintendant à l'Alcan. Le premier conseiller élu qui ne travaillait pas à l'Alcan ne le fut qu'en 1960".

SAGUENAYENSIA: L'Alcan a-t-elle perdu beaucoup de pouvoir au conseil municipal avec les années?

M. CARRIER: Jusqu'en 1950 ou 51, Alcan avait un droit de regard intense. Ainsi, les budgets municipaux, avant d'être adoptés, devaient passer à la censure d'Alcan. Par exemple, la compagnie avait demandé que le taux de la taxe soit augmenté de façon à le stabiliser au niveau de celui des autres municipalités les plus importantes de la région Saguenay-Lac-St-Jean".

SAGUENAYENSIA: L'Alcan ne se trouvait-elle pas à perdre dans cette augmentation de taxes qu'elle demandait?

M. CARRIER: En vertu de la Charte de la ville, le gouvernement avait accepté que l'évaluation de la compagnie ne dépasse pas \$2,500,000, ce jusqu'en 1940. Après cette date, le montant grimpa graduellement.

SAGUENAYENSIA: Concernant le développement domiciliaire, sur quels principes le plan d'urbanisme reposait-il?

M. CARRIER: Alcan étant propriétaire de tout le territoire, il fallait que toute personne qui venait s'établir à Arvida (maison, commerce ou petite industrie) s'adresse à la compagnie. Ainsi un type, voulant construire sa résidence en briques pâles, s'était vu répondre: non, il y a déjà deux maisons en briques pâles dans l'environnement, vous devez donc utiliser de la brique rouge. Jusqu'en 1950, tous les permis de construction devaient recevoir la sanction de l'Alcan.

SAGUENAYENSIA: La vie commerciale à Arvida a toujours été calme. L'Alcan avait-elle quelque chose à voir dans cette situation?

M. CARRIER: Non, au contraire. Mais, Chicoutimi était le centre commercial. De plus, les commerçants intéressés à venir s'établir à Arvida se faisaient rares. Pour sa part, l'Alcan est directement responsable de la venue du magasin d'alimentation Steinberg's. En effet, les gens commandaient leur nourriture en dehors de la région. La compagnie a donc fait des démarches pour faire venir un fournisseur sur place.

SAGUENAYENSIA: Pourtant, avec les salaires payés à Arvida, il devait être intéressant pour un commerce de venir s'y installer.

M. CARRIER: C'est mon impression. Ainsi les propriétaires du magasin "La Baie d'Hudson" avaient prévu que les cinq premières années ils ne feraient pas de profit. Deux ans après son implantation, le magasin avait atteint le seuil de rentabilité, puis la troisième année, il faisait des profits. En fait, il est possible que les investisseurs aient craint l'existence de l'Alcan, une compagnie qui pouvait dire à tout moment: on ferme la boutique et on s'en va ailleurs.

SAGUENAYENSIA: Autrement dit, pour les gens l'Alcan, c'était la vache à lait.

M. CARRIER: Il fallait, avec l'Alcan, passer la main dans le sens du poil. Elle avait la main-haute partout. Il fut un temps où l'Alcan trouvait moyen de s'infiltrer dans des organismes à caractère régional pour faire sentir son influence. Elle surveillait de près ce qui se passait dans les différents conseils municipaux. Quant à Arvida, il est clair que durant ces années des conseillers subissaient l'influence de l'Alcan.

SAGUENAYENSIA: La population s'impliquait-elle dans la vie municipale?



Les quatre premières maisons d'Arvida.

M. CARRIER: Définitivement pas. Les gens réalisaient l'influence de l'Alcan et se disaient qu'il n'y avait pas grand-chose à faire. A cause de son évaluation l'Alcan pouvait bloquer n'importe quel projet.

SAGUENAYENSIA: Une simple personne pouvait-elle faire une suggestion à la compagnie?

M. CARRIER: Oui. L'Alcan avait installé des boîtes à suggestions dans tous les services de l'usine. Si la recommandation faisait économiser de l'argent à la compagnie, celle-ci donnait une prime à la personne qui l'avait faite.

Fait curieux, beaucoup d'employés demeurant à Arvida faisaient des suggestions à l'usine concernant l'administration municipale. L'Alcan faisait alors le message. On croyait que la suggestion avait plus de chance d'être mise en application en passant par la compagnie.

SAGUENAYENSIA: Est-ce qu'il y avait à Arvida des organismes d'intervention?

M. CARRIER: La Chambre de Commerce fut fondée en 1946. A la même époque, on forma une ligue des propriétaires. Cela permit de faire penser les gens autrement qu'à l'intérieur de l'usine.

Et, il y eut bien sûr, le syndicat des employés de l'Alcan, dont la fondation remonte à 1937.

SAGUENAYENSIA: Nous reviendrons plus tard sur la question du syndicat. Si nous parlions, pour l'instant, de la Ligue des Propriétaires?

M. CARRIER: En fait, elle reposait au début sur des bases plus ou moins solides, les fondateurs étant là avant tout pour régler des cas personnels. Cependant, le groupement prit de la force et bientôt elle se posa en éveillé d'esprit lorsque l'Alcan intervenait de façon trop intensive.

SAGUENAYENSIA: Cela ne s'explique-t-il pas par le fait qu'à cette époque, il s'était réalisé un renouvellement de la population, qui amena des individus qui ne se sentaient pas autant liés à la compagnie que leurs prédécesseurs?

M. CARRIER: C'est évident. La nouvelle génération est intervenue avec moins d'esprit de serviteurs zélés, dévoués.

SAGUENAYENSIA: Vous avez évoqué tout à l'heure la fondation tardive du syndicat des employés de l'Alcan. Comment se fait-il que cela ait pris autant de temps?

M. CARRIER: Je dois dire que la compagnie n'avait pas ouvert une porte très grande au syndicat. A ce moment-là, il y avait lutte entre deux ou trois formations. Cette lutte faisait évidemment l'affaire de l'Alcan. Finalement, le syndicat catholique l'emporta et la première convention collective fut signée en 1937.

SAGUENAYENSIA: Quand on sait que les syndicats catholiques étaient reconnus comme prônant la collaboration étroite entre les travailleurs et les patrons, la compagnie ne s'est-elle pas dit: quant à avoir un syndicat dans l'usine, il vaut mieux qu'il soit catholique.

M. CARRIER: Je pense que c'est cela que l'Alcan a constaté. Justement à cause de cet esprit de collaboration qui devait exister.

SAGUENAYENSIA: Cela n'a cependant pas permis d'éviter des conflits importants. Est-ce que ces conflits ont fait l'affaire de la compagnie?

M. CARRIER: Ces grèves ont évidemment touché durement la population.

Quant à savoir si cela a fait l'affaire de la compagnie, je ne pense pas. La grève du début des années 1940, par exemple, n'a pas duré longtemps. L'armée est venue faire redémarrer l'usine à la demande expresse du directeur du temps, M. Whitaker. Le ministre Howe avait convenu avec la direction de l'Alcan de mettre fin à l'arrêt de travail. Dans ce

temps-là, tous les pouvoirs de grève étaient entre les mains du fédéral. A l'Alcan, une grève ne pouvait durer. L'armée a donc maintenu les grévistes à l'écart pendant un certain temps et a vu à la production. Finalement, la compagnie n'a pas trouvé d'avantages dans cette grève.

SAGUENAYENSIA: Nous nous arrêterons ici M. Carrier. Voilà un tour d'horizon évocateur. C'est une facette de l'histoire d'Arvida que nos lecteurs seront heureux de connaître.

(1) Loi constituant en corporation la cité d'Arvida, Ch.-78, S.R.Q. 1926 et amendements au 1er février 1952.

Aucune taxe sur les matières premières, etc.

68. Nonobstant les dispositions de toute loi générale ou spéciale, le conseil ne prélèvera aucune taxe sur les matières premières, produits en voie de fabrication, ou stocks de matériaux parfaits ou de marchandises manufacturées, se trouvant dans la municipalité, en vue d'y être fabriqués, ou s'y trouvant pendant leur fabrication ou après y avoir été fabriqués.

69. Tous les biens immobiliers, dans la cité d'Arvida, qui sont possédés et occupés par Chute à Caron Power Company, Limited, ou Aluminium Company of Canada, Limited ou Aluminium Company of America, ou par les corporations qui leur succéderont ou par quelqu'une de leurs compagnies subsidiaires, y compris les terrains, forces hydrauliques, usines, édifices, chemins de fer, ponts, lignes de transmission d'énergie électrique, et les dépendances, accessoires, machines et matériel de chacun d'eux ou de chacune d'elles, et qui sont utilisés ou exploités pour des fins de production ou de transmission de force motrice ou pour des fins de fabrication, et de ce qui s'y rattache, ou pour la construction d'usines de fabrication ou de force motrice et leurs dépendances, sont, par la présente loi, exemptés des taxes municipales jusqu'au premier janvier 1940 pourvu que le conseil municipal adopte une résolution à cette fin.



Travaux d'aménagement de l'usine Alcan Arvida 1925.

Poésie sur Saint-Fulgence

L'abbé Appolinaire Gingras nous révèle ce qu'était pour lui la localité de Saint-Fulgence. Jeune prêtre, ordonné en 1873, il était nommé curé de Saint-Fulgence de l'Anse-au-Foin en 1876 et il en prenait charge le 25 décembre. A peine arrivé, il adressait à son "vieil ami de collège", M.-J.-A. Poisson, un poème dont nous extrayons la description que voici.

Au fond de mon humble ermitage,
Presque au Pôle le long du Saguenay sauvage,
Malgré le beau silence et des bois et des cieux,
Malgré les verts aspects dont Dieu charme mes yeux,
Tu voudrais être au fait du pays que j'habite:
Parlons-en: ce sera sur le ton d'un ermite!

Entre Chicoutimi, bourg vivant, populeux,
Et la "Baie des Ha! Ha! qui fait ouvrir les yeux!
Après avoir longtemps sillonné les mirages
De ce noir Saguenay sans fond et sans rivage
Entre des caps hardis qui surplombent penchés
Par la main de Dieu même au-dessus des rochers
Le marin aperçoit, dans une anse profonde,
Une église riante assise au bord de l'onde:
Elle s'épanouit sur un large plateau
Et semble sous son aile abriter un hameau.

Ce hameau florissant, mon cher, c'est Saint-Fulgence.
Si tu crois que ce nom rime avec indigence.
Viens me voir! et le mot, devenu radieux,
Comme un rare bijou charmera tes beaux yeux!
Pour la première fois, transporté comme en rêve,
Je foulais, l'autre jour, cette lointaine grève,
Et comme, cher ami, je me sentais alors
Étranger, solitaire, exilé sur ces bords!

Pourtant j'aime déjà ma nouvelle patrie:
Je sens que désormais, toujours, toute ma vie,
Ce coin de l'univers, dont je fus le pasteur,
Sera cher à mes yeux, sera cher à mon coeur,
Ici loin des parents, loin du seuil enchanteur
Dont le seul souvenir est un arôme au coeur,
au milieu d'un peuple intelligent, joyeux,
Qui marche dans l'exil en regardant les cieux.
Dans mon âme, gravée pour les jours à venir,
Je sens que j'ai déjà plus d'un cher souvenir.

J'arrive, et cependant j'ai déjà dans la bière
Vu dormir plus d'un mort et béni plus d'un frère.
Puis mes regards consolés
Ont vu couler cette eau qui fait que dans ses langes
Un enfant d'ici-bas devint l'égal des anges.
Puis, ô bonheur profond! J'ai vite rencontré
Tous mes chers paroissiens au tribunal sacré.
J'ai versé, tout ému, cette paix qu'ici-bas
L'homme loin de Dieu cherche et ne trouve pas.
J'aime donc, cher ami, ma paroisse nouvelle
Et d'ailleurs, pourquoi pas?
Elle est bonne, elle est belle!
Pourquoi ne pas chérir ce paisible hameau?
La main de Dieu l'a fait: peut-il n'être pas beau?

Je l'aime quand, l'hiver, ses forêts sur leurs branches
Portent la blanche neige avec les perdrix blanches;
L'été, je l'aime encore; je l'aime quand, le soir,
Vers le ciel qui rayonne ou le ciel sombre et noir
Montent ces mille voix des bois et de la plage
Qui remplissent les airs d'un solennel ramage:
Chants d'oiseaux, chants confus des
Blés encore en fleurs,
Chants mâles et consolés des rudes laboureurs.
On le sent malgré soi dans son âme attendrie,
C'est le chant d'un hameau qui travaille et qui prie!

J'aime ses lacs d'azur et sa grande forêt
Où le fusil toujours a du gibier tout prêt.
J'aime ses rocs géants et j'aime ses falaises
Où dans la verte mousse étincellent les fraises;
J'aime tous ses rochers que la charrue en vain
Voudrait douiller, meurtrir, avec son nez d'airain,
Et sur le flanc desquels l'aimable Providence
Fait mourir les bleuets que cueille l'indigence.

Le royal Saguenay forme ici tout devant
Une profonde baie où viennent en chantant
Se baigner les canards, les pleuviers, les sarcelles;
De ma fenêtre ici j'entends battre des ailes
Ce gibier que parfois je vise et qui souvent
N'en folâtre que mieux les deux ailes au vent.

A droite, à gauche, au loin, sans que
Pourquoi l'on sache,
L'incivil Saguenay se recourbe et se cache:
Sur le bord d'un grand lac on se croirait plutôt,
Mais voilà qu'une voile apparaît bientôt
Et, comme par miracle, émerge de derrière
Quelque gros mamelon, quelque montagne altièr:
Vite l'illusion s'envole; un blanc "vapeur"
Finirait au besoin par dissiper l'erreur.

Et s'il faut que ma plume à tes yeux tout décrive,
En face, mais plus loin, là-bas sur l'autre rive,
Un rideau gracieux de collines sans nom
De ce côté d'abord ferme l'horizon.
Puis je tourne la tête et je vois en arrière
Une autre draperie et plus belle et plus fière:
Chaînon des "Monts" lointains dans la brume noyée:
Sur ces piliers d'azur le ciel semble appuyé,
L'horizon de mystère où doit finir le monde!
Pour nous tirer d'erreur, que le chasseur réponde:
Il nous dira que là commence "le Grand Nord",
Qu'habitent l'original et l'ours et le castor.
J'admire les donjons de cette immense chaîne
Ceinturant le hameau de leur courbe lointaine.

Pourtant je me rappelle encore mon premier soir:
Les montagnes, les flots, c'était splendide à voir!
Ermite s'il en fût, tout seul à ma fenêtre,
Je ne m'étais senti jamais plus seul peut-être!
Tous ces beaux horizons je ne les goûtais pas
Aujourd'hui, cher ami, tout a changé pourtant!
J'admire, et ce pays coupé de précipices
Mon coeur apprivoisé le chante avec délices...



santé sécurité

La politique de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée en matière de santé et de sécurité tient dans les trois points suivants

1. La protection de la santé et la sécurité de tous les employés est une préoccupation majeure de tous les niveaux de la direction.
2. Il incombe à la direction de s'assurer que les lieux de travail sont salubres et exempts de danger, d'effectuer continuellement des études sur l'effet des conditions de travail sur la santé et la sécurité et de prendre les mesures correctives appropriées. Là où les dangers et les risques à la santé ne peuvent être complètement écartés, toutes les mesures adéquates de protection devront être disponibles et constamment utilisées.
3. Chacun d'entre nous est responsable de sa propre santé et de sa propre sécurité et accepte que le respect très strict des règlements portant sur la santé et la sécurité soit une condition d'emploi.

DOCUMENT

La région du Lac-St-Jean

Je viens esquisser une région où plus que partout ailleurs, les Canadiens français ont montré ce qu'ils peuvent faire pour la colonisation et l'avancement du pays, au point de vue de l'augmentation de la population, du développement de l'agriculture et des manufactures. Nous avons dans cette région du Haut-Saguenay et du Lac-St-Jean, la preuve éclatante de ce que peut faire le patriotisme, servi par l'intelligence, l'énergie et, surtout, cet esprit d'endurance, cette opiniâtre persistance qui réussissent à triompher de tous les obstacles pour atteindre le but recherché et arriver au succès.

Les récits des hommes qui ont révélé le Canada à la civilisation désignent sous le nom de "royaume" le vaste pays égoutté par le Saguenay et ses multiples affluents. C'est bien en effet un royaume, s'il faut en juger par l'étendue, puisque cette immense contrée excède de plusieurs fois en superficie les royaumes des Pays-Bas, de la Belgique et du Danemark. Je n'entends pas vous parler de tout ce territoire: cette esquisse s'appliquera seulement à la partie située à l'ouest du méridien de la ville de Chicoutimi.

Dans une bien faible partie, — peut-être la dixième, — de ce territoire, le ministère des Terres et Forêts a fait délimiter 46 cantons, seulement une superficie d'environ 2,500,000 acres, sur les deux rives du Haut-Saguenay et autour du Lac-St-Jean. C'est à peine si le tiers de ce territoire a été pris par les colons, de sorte qu'il reste encore plus de 1,500,000 acres à livrer à la colonisation, sans compter ce qui pourra être ajouté aux cantons actuellement délimités.

Le bassin du Lac-St-Jean embrasse une aire d'environ 30,000 milles en 19,200,000 acres en superficie, ou à peu près l'étendue de la Suisse et du Danemark. Le territoire du Nouveau-Brunswick ne renferme que 27,174 milles et celui de la Nouvelle-Ecosse, 20,907 milles superficiels. Le Maine, qui égale presque en étendue tous les autres états de la Nouvelle-Angleterre, n'a qu'une aire de 33,040 milles, ou 21,145,600 acres, c'est-à-dire n'excède pas 2,000,000 d'acres ou d'un dixième l'étendue du bassin du Lac-St-Jean.

En rapprochant tous ces chiffres, il faut bien arriver à la conclusion qu'il reste encore d'immenses étendues de terres arables à livrer à la colonisation dans ce territoire, qui commence à peine de donner la preuve de ce qu'il peut fournir au pays en augmentation de population, en produits manufacturiers et en commerce.

Dans la partie de la région plus haut délimitée, la population s'est accrue de 17,444 en 1891, 30,162 en 1901, soit une augmentation de 12,718, ou de 729 pour 100. Si l'augmentation s'est continuée au même taux depuis, la population excède aujourd'hui 52,000 âmes et atteindra 60,000 au recensement de 1911. L'augmentation durant ces trente ans dépassera 42,000 âmes et accusera un accroissement annuel de 1,417, ou suffisamment pour peupler une bonne paroisse chaque année.

Cet accroissement de population s'est accompli par l'établissement d'environ le tiers des terres arables de la région du Haut-Saguenay et du Lac-St-Jean, ce qui peut donner une idée du champ qui s'ouvre encore là à la colonisation. Quand tout sera établi dans ce vaste pays ultra-laurentien, il y aura là plus de 200,000 Canadiens français, vivant dans l'aisance et la prospérité, ou près de deux fois la population de la province de l'Île du Prince-Edouard.

LES TERRES DU LAC-SAINT-JEAN

A partir du Saguenay, entre Chicoutimi et la Grande-Baie, et en gagnant vers l'ouest jusqu'aux environs du lac James, au-delà de Normandin, il y a une immense lisière de terrain d'une richesse égale à celle des terres si justement renommées de la vallée de Richelieu. C'est en général un sol glaiseux, d'une grande profondeur, accidenté en quelques endroits de protubérances rocheuses de peu d'étendue, en d'autres par des savanes, et ailleurs recouvert d'une mince couche de sable qui, une fois mélangé à

l'argile sous-jacente par les façons culturales, donne un sol des plus fertiles comme des plus faciles à cultiver. C'est par excellence une terre à blé qui produit aussi en abondance les autres céréales et le foin, surtout le trèfle,

Dans les autres parties de la province, on range les avances dans la catégorie des terrains impropres à la culture. Il n'en est pas de même au Lac-St-Jean, où l'intelligence et l'énergie des colons ont su tirer un excellent parti de ces terrains marécageux. On les assainit ou plutôt, on les assèche au moyen du drainage de surface, pour les rendre abordables, puis on fait brûler les broussailles ainsi que la couche superficielle de terre noire, en ayant soin d'en conserver autant que possible une partie pour la mêler avec la glaise ou la terre forte qui forme le sol sous-jacent. C'est ainsi que l'on a réussi à former les plus belles comme les plus riches fermes, notamment dans St-Bruno, Hébertville, St-Gédéon, St-Prime, St-Félicien et Normandin.

L'humus que renferme ces terrains les rend presque inépuisables. Il y a de ces fermes — qui se sont vendues de \$10,000 à \$13,000. Leur rendement justifie ces prix qui, de prime abord, paraissent exorbitants. Des hommes dignes de foi et bien au courant m'ont affirmé que dans St-Bruno, un cultivateur a récolté, dans ces terres de savane brûlée, près de 13,000 minots de grain en une seule année. Il avait peiné, travaillé hardiment avec ses vaillants fils, mais il fut royalement récompensé.

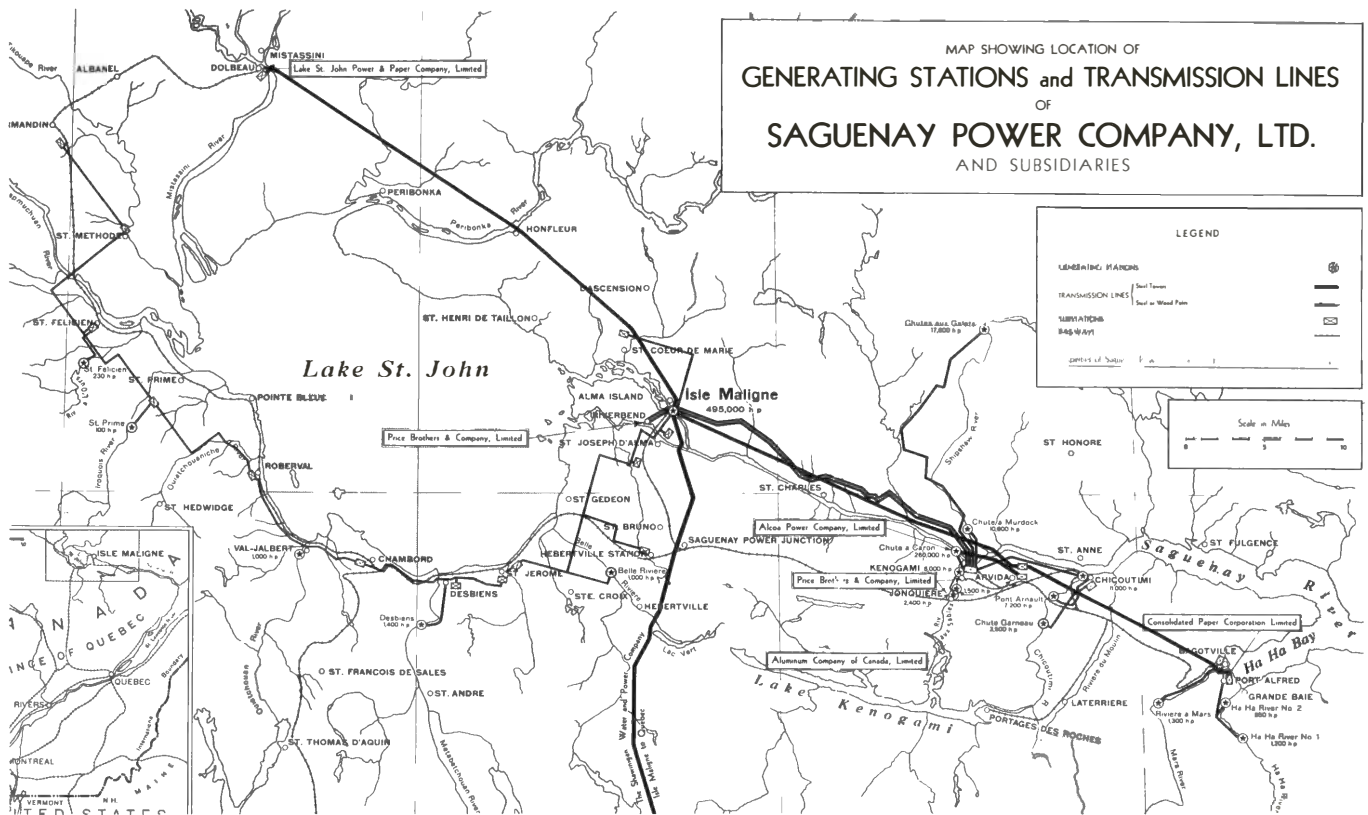
Ajoutons qu'il n'y a ni pierrailles ni petits cailloux dans ces riches terrains.

En arrière de cette grande zone fertile, au sud et au nord, il y a d'immenses étendues de terrain plus rugueux, moins riche, mais offrant encore des avantages réels à la colonisation. On peut ranger dans cette catégorie les cantons Malherbe, Crespieul, Dequen, Dablon, Dechêne, Charlevoix et Métabetchouan. A l'exception de Dechêne, tous ces cantons sont contigus au chemin de fer de Québec et Lac-St-Jean et par conséquent, de facile accès. La partie nord de Crespieul est divisée en deux par le lac des Commissaires, qui traverse aussi une partie du canton Dablon. Le Lac-Bouchette se trouve au centre de l'autre partie de Dablon, et occupe presque toute la moitié nord du sixième rang. L'église et le village de St-Thomas d'Aquin sont bâtis sur les bords de ce lac.

Dans Crespieul, le terrain est en général rugueux et même montueux, surtout dans la moitié nord, où le sol se compose en grande partie de terre jaune sablonneuse, avec des fonds de terre grise ou noire, et joliment rocheux en plusieurs endroits. Dans la partie sud, le terrain est à peu près de même qualité, mais généralement plus plan. Sans la proximité du chemin de fer, ce canton offrirait peu d'avantage pour la colonisation. Tout de même, c'est un pays idéal pour l'élevage du mouton.

Dans Malherbe, le chemin de fer passe dans une lisière de terres basses et de marécages qui sont de nature à donner une bien pauvre opinion de ce canton: mais en arrière de cette lisière marécageuse et en allant vers l'est jusqu'à la rivière Métabetchouan, il y a une vaste étendue de bon terrain, composé généralement de terre jaune reposant sur un sous-sol tantôt argileux, tantôt sablonneux. Il y a de bonnes étendues de terre glaise, principalement sur les bords du lac des Commissaires: M. l'arpenteur Boivin rapporte que les Rangs 1 et 2 du lac des Commissaires sont généralement plans, avantageux à établir et que la colonisation a dans ce canton un beau champ à exploiter.

Au dire de M. l'inspecteur Geo.-B. DuTremblay, le canton DeQuen, qui embrasse une superficie de 64,000 acres, est dans son ensemble propre à la culture et couvert de beau bois. Les rangs A.B.C., ainsi que partie des rangs 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, sont des lopins considérables de terre forte, argileuse, de première qualité, obstruée par rien de nuisible. Il n'y a ni roches, ni collines, ni montagnes. Ce canton est sillonné par plusieurs ruisseaux et petites rivières, parsemé de lacs pittoresques. Etant situé le long du chemin de fer, il est de facile accès.



Dablon, qui est vis-à-vis de DeQuen, à l'ouest du chemin de fer, est un peu plus montueux.

Dans St-Hilaire, les plus beaux terrains se trouvent dans la vallée de la Belle Rivière, sur la rive gauche du lac des Cèdres et la rive droite de la Métabetchouan, dans les quatre premiers rangs. Il y a là de grandes étendues de terre forte de première qualité, sans cailloux, ni montagnes, ni rien qui puisse nuire aux travaux de culture. Le reste du canton est moins avantageux. A l'angle nord-ouest, ce canton touche à l'embranchement rattachant la pulperie projetée de St-André-de-l'Épouvante au chemin de fer du Lac-St-Jean.

Dans le voisinage des cantons que je viens d'esquisser et au sud de la grande zone fertile, il y a cinq ou six autres cantons semblables et même meilleurs, notamment Ross.

Passons maintenant au nord du lac St-Jean.

A l'encoignure nord-ouest des terrains arpentés, nous trouvons le canton Pelletier. Au dire de tous les arpenteurs et les explorateurs qui l'ont parcouru, ce canton est l'un des plus beaux de la province. Le terrain est presque partout de qualité supérieure et en général, plan, accidenté par quelques savanes. La forêt est riche et il y a plusieurs beaux pouvoirs d'eaux sur les rivières Mistassini, Mistassibi, et aux Rats. Ces beaux terrains se continuent au loin, en arrière des limites du canton, au nord et au nord-est. Voici ce qu'en dit l'explorateur J. Benson Williams.

"J'ai bien voyagé et j'ai aussi exploré beaucoup de terrains, non seulement dans plusieurs parties de la province de Québec, mais aussi dans tout le Dominion, notamment, dans les Territoires du Nord-Ouest, et j'ose dire, je crois pouvoir l'affirmer en toute sûreté que nulle part le long du Saint-Laurent, en haut ou en bas de Québec, sur aucune des deux rives, ni dans aucune autre partie de la province, on puisse rencontrer une étendue de terre aussi fertile, aussi facilement exploitable et aussi avantageuse sous tous les rapports pour les cultivateurs et les colons, que celle que j'ai récemment visitée, entre la petite rivière Péribonka et la rivière aux Rats, au nord et au nord-est des parties arpentées des cantons Pelletier et Dolbeau."

"La région que j'ai explorée couvre une étendue approximative de 130 à 150 milles carrés, et se compose de riches terres cultivables, capables de faire vivre dans l'aisance une nombreuse population d'agriculteurs, car, nulle part, autour du Lac-St-Jean, il n'existe de région qui puisse être comparée à celle dont il s'agit, au point de vue de tout ce qui peut contribuer à rendre une contrée attrayante et avantageuse."

En descendant vers le sud-est, nous trouvons les cantons Dolbeau et Dalmas. Le sol, dit l'arpenteur Langlois, est incontestablement très propre à l'agriculture, dégouttage facile, aisé à défricher et il peut rivaliser avec les plus belles et meilleures terres du Lac-St-Jean.

Au dire de l'arpenteur P.-H. Dumais, les rangs 7 à 12 inclusivement du canton Taillon sont des plus désirables. La qualité du sol est telle, dit-il, qu'il y en a pour tous les goûts: terre fort argileuse, terre mêlée d'argile et de sable, terre jaune et grise, terre jaune sablonneuse, terre noire, terrain sec, terrain humide, terrain valonneux, terrain plan, enfin, ce qu'il y a de mieux dans la vallée du lac St-Jean.

La partie du canton Jogues qui avoisine la grande rivière Péribonka, dans les cinq premiers rangs, est formée de rochers qui atteignent vers le nord-est la rivière Alex, mais vers le nord-ouest la plaine se continue à perte de vue et se confond avec l'horizon. L'espace compris entre ces rochers occupe la moitié du terrain et se compose de vallons, riches en alluvion et propres à la culture. La partie ouest du canton est généralement plane. Le sous-sol se compose de glaise bleue et il est recouvert par une argile d'alluvion et d'humus à la surface. C'est une excellente terre arable.

L'arpenteur W. Tremblay dit que le sol du canton Delisle se compose de terre jaune et forte et forme un terrain de première qualité, qui n'est affecté que par des protubérances rocheuses, surtout dans le voisinage du Saguenay.

La plus grande partie du canton Labrecque est formée par un terrain plan ou onduleux et propre à la culture. A l'est du lac au Brochet, le sol se compose d'une terre forte et argileuse, et à l'ouest, c'est une terre jaune sablonneuse.

A l'est, le canton Bégin est généralement plan et le sol se compose d'une terre forte avec une couche de terre jaune en certains endroits, et la partie subdivisée en lots de ferme est très avantageuse pour les colons, tant sous le rapport de la qualité du sol que de la valeur de la forêt qui le recouvre.

Cette brève esquisse de quelques-uns des cantons situés, en dehors de la grande zone fertile peut vous donner une idée du champ ouvert à la colonisation dans cette florissante contrée du Lac-St-Jean. Il y a là place pour encore 250,000 habitants et même plus, et de la bonne terre pour les faire vivre tous dans l'aisance et la prospérité.

M. Arthur DuTremblay disait en 1887, dans un rapport officiel, que nous pouvons compter au nord du lac St-Jean sur une étendue de 3,600 milles carrés de terre arable absolument plane, franche, fertile, "où l'on pourrait établir quatre-vingt paroisses". En mettant 100 acres par famille,



Une ferme au lac St-Jean.

il y aurait suffisamment de bonne terre arable pour faire plus de 23,000 familles ou une population de 175,000 âmes, à part la population de la grande zone fertile. Et il reste la population de la rive sud du lac.

AUGMENTATION DE LA RICHESSE NATIONALE

A l'époque du recensement de 1901, il n'y avait dans tout le comté de Chicoutimi et Saguenay que 603,400 acres de terre occupée, dont 223,587 étaient améliorées, ou sur lesquels il avait été fait des établissements. De cette étendue de terrain, 118,879 acres étaient en culture et 112,203 acres en pâturage. Le recensement porte à \$10,020,339 la valeur des terres, des bâtiments et des instruments aratoires de ces établissements et à \$1,724,220 la valeur du bétail, ce qui fait un total de \$11,844,559. Comme ces chiffres s'appliquent à toute l'étendue des deux comtés, retranchons un cinquième pour les parties situées en dehors de la région qui nous occupe, et il reste encore environ dix millions pour cette région.

Voilà ce que la colonisation au Lac-St-Jean a ajouté en moins de cinquante ans à la richesse du pays ou au capital de la nation, seulement pour ce qui regarde de l'industrie agricole.

Pour l'année 1901, la valeur du produit de l'exploitation de ces fermes est fixé par le recensement à \$378,629, c'est-à-dire \$1,377,546 pour les récoltes des champs et \$1,001,083 pour les animaux vendus et les produits des animaux, tel que beurre, fromage, laines et autres denrées de même nature.

Il y avait 21,155 vaches à lait, évaluées à \$570,889 et pour \$157,686 valant d'autres bêtes bovines. Le lait des vaches alimentait 81 établissements d'industrie laitière, dont les produits ont rapporté \$323,784, en sus de la valeur du beurre de ménage. Aujourd'hui, la valeur du beurre et du fromage qui se font dans cette région est d'un demi-million de piastres.

Un autre produit qui peut se rattacher à ceux de la ferme est celui de la cueillette des bluets. Il s'en vend pour \$80,000 par année sur le seul marché de Roberval. C'est une aubaine pour les colons, qui font ramasser ces fruits par les enfants, et qui, dans bien des cas trouvent là une ressource suffisante pour faire vivre leurs familles durant l'été. Les commerçants courent les campagnes pour acheter tout ce qu'ils peuvent trouver et quand

arrive le temps de la cueillette, on rencontre sur les grands chemins, notamment celui de St-Félicien et de St-Prime, de véritables caravanes de voitures transportant les bluets à Roberval, où l'on charge cinq ou six chars par jour et souvent plus. Ces bluets sont expédiés à Québec, Montréal et surtout aux États-Unis, notamment, à New York, où ils sont recherchés. C'est une ressource assurée pour les pauvres gens et qui ajoute beaucoup aux moyens de vivre des jeunes familles de colons.

MANUFACTURES

Pour ce qui regarde la force motrice, il n'y pas de contrée qui soit aussi bien adoptée aux fins industrielles et manufacturières que l'est de la région du Lac-St-Jean et du Haut-Saguenay. On calcule qu'une ligne tirée autour du lac St-Jean et passant à douze milles au nord de ce lac, une trentaine de milles au nord-ouest et une cinquantaine à l'ouest, enfermerait une vingtaine de pouvoirs d'eau d'une force collective excédant 600,000 chevaux-vapeur, dont plus de 300,000 serait fournis par la grande rivière Péribonka seule. Il y aurait en sus les pouvoirs hydrauliques de la Petite Décharge et du Saguenay, entre le lac et Chicoutimi, qui pourraient fournir une quinzaine de mille de chevaux-vapeur et les pouvoirs d'eau de la Métabetchouan, qui sont relativement considérables.

Dans les douze milles à partir des chutes d'en bas, ou Grandes-Chutes, la grande rivière Péribonka est accidentée par des cascades et des chutes capables de fournir sept pouvoirs hydrauliques variant de 18,425 à 73,750 chevaux-vapeur et d'une force collective de 301,025 chevaux. Ces pouvoirs hydrauliques ne sont qu'à une quarantaine de milles des ports de mer de Chicoutimi et de la Grande-Baie, auxquels ils pourraient être facilement rattachés par un petit chemin de fer. A Niagara, l'on compte développer une énergie de 350,000 chevaux, en utilisant tout ce que peuvent fournir ces chutes célèbres, ce qui n'est guère plus que ce que peuvent donner les chutes de la Grande Péribonka. A Shawinigan, on évalue à 250,000 chevaux le total de la force motrice que peut fournir ce pouvoir d'eau, ce qui est d'un sixième moindre que la capacité des chutes de la Péribonka. On estime à 350 milles la longueur du cours de cette rivière, dont le lit, à une centaine de milles de son embouchure, mesure d'un demi-mille à un mille de largeur. C'est un véritable fleuve.



Le jardin

Si j'étais capitaliste et citoyen de Chicoutimi, si la fusion des chemins de fer par l'électricité est lassée dans les domaines pratiques de l'industrie, je serais fort tenté de faire des calculs pour voir si en amenant les courants électriques de la Grande Péribonka et les excellents minerais, le fer de la rive nord du golfe Saint-Laurent, il n'y aurait pas moyen de faire de la métropole du royaume de Saguenay, un grand centre de production de pâtes de bois, puisque les usines de la compagnie de pulpe de Chicoutimi sont les plus considérables de l'univers, pour la production des pâtes mécaniques.

Si j'étais de Chicoutimi, je me demanderais aussi si, avec l'électricité à bon marché comme on peut se la procurer dans cette région par excellence de grands pouvoirs hydrauliques et avec les immenses dépôts de glaise qui avoisinent pratiquement cette ville progressive, il n'y aurait pas moyen de faire marcher une usine pour la production de l'aluminium, ainsi qu'une compagnie de Pittsburgh l'a fait à Shawinigan Falls, sur le St-Maurice. Il faudrait peut-être importer la bauxite d'Allemagne, comme à Shawinigan, mais le transport coûterait moins cher, puisque les navires déchargeraient à l'usine même, au lieu qu'à Shawinigan, il faut transporter les cargaisons de navires à une distance d'une trentaine de milles par chemin de fer, pour arriver à l'usine.

Mais, je suis ni capitaliste, ni citoyen de Chicoutimi, et je tourne le dos à ces brillants horizons pour m'occuper des industries actuellement en marche dans ce pays de progrès sous tous les rapports.

Il y a quelques ateliers de machines à Chicoutimi et Roberval; en ce dernier endroit, on fabrique même des engins à gazoline, mais la grande industrie est celle du bois, le sciage et la pulpe.

Le rapport du ministère des Terres et Forêts, pour 1909, constate que durant cet exercice, il a été fait, dans cette région, 508,640 billots d'épinette, toisant 10,247,874 pieds de pin blanc; 35,741 cordes de bois à pulpe, et 219,413 dormants de chemin de fer. Ces chiffres ne s'appliquent qu'au bois qui a payé coupe, ou pris sur les terrains affermés pour la coupe du bois. Il s'en est fait presque autant sur les terrains concédés pour les fins d'établissement agricole patentés ou sur lesquels les conditions d'établissement étaient remplies.

Le recensement de 1901 fournit la statistique suivante sur l'industrie du bois: nombre d'établissements, 30; gages payés, \$163,822; valeur des produits, \$761,674. Aujourd'hui, la compagnie de pulpe de Chicoutimi emploie à elle seule plus d'ouvriers que cela. Un journal de la localité disait, il y a quelques jours, que d'après le rapport qu'elle venait de recevoir sur ses opérations forestières de l'hiver dernier, cette compagnie avait eu à son service, pour faire les billots en forêt, 319 entrepreneurs, employant 1,053 hommes et 457 chevaux. Ce journal ajoutait que la flottaison des billots emploiera durant six semaines, 200 hommes du côté sud du Saguenay, et 425 du côté nord de cette rivière, ou en tout, 645 hommes. Ajoutez les 400 ou 500 ouvriers travaillant dans les usines et vous arrivez à près de 1,800 ou environ 2,000 de plus qu'il n'y en avait pour tous les établissements de la région, en 1901.



La récolte

LES PRINCIPALES SCIERIES

Les principales scieries sont celles de M. B. A. Scott, à Roberval, aujourd'hui, possédées et exploitées par l'Oyamael Lumber Coy, et celles de la compagnie de pulpe de Jonquière. Il y a beaucoup de moulins de moindre importance, exploités par les propriétaires à leur bénéfice personnel ou sciant pour le compte de quelques grands fermiers de concessions forestières.

Mais la grande industrie du bois, c'est celle de la pulpe, ou des pâtes de bois. Il y avait jusqu'à ces derniers temps quatre usines dans la région du Lac-St-Jean et du Haut-Saguenay, Péribonka, Ouiatchouan, Jonquière et Chicoutimi.

L'usine de Péribonka, au nord du Lac-St-Jean, a été détruite l'année dernière par un incendie. Elle fabriquait vingt tonnes de pulpe par jour et tout un petit village s'était établi dans le voisinage. Elle avait été montée par des capitalistes de Québec et du Lac-St-Jean.

A Jonquière, la maison Price, Frères & Cie exploite une scierie et une usine, dans laquelle on fabrique de 24 à 25 tonnes de carton par jour ou de 40 à 50 tonnes de pâtes chimiques, par semaine. Ces usines ont fait de Jonquière une petite ville industrielle, éclairée à l'électricité où règnent le progrès et la prospérité.

L'usine de Ouiatchouan, entre Chambord et Roberval, produit 30 tonnes de pâtes mécaniques par 24 heures. Le pouvoir hydraulique qui lui fournit la force motrice est l'un des plus intéressants de la province.

La colonne d'eau qui tombe sur les turbines a une hauteur de 262 pieds. La compagnie qui exploite cette usine lui fait actuellement subir des améliorations qui porteront sa production à 50 tonnes par jour. Cette usine est raccordée par un embranchement au chemin de fer du Lac-St-Jean. L'éclairage se fait à la lumière électrique et il y a un aqueduc qui fournit l'eau à la population du village qu'a fait surgir cette usine.

La compagnie a bâti elle-même 20 ou 25 logements pour ses ouvriers. Il y a dans le village une école et une chapelle.

LA PLUS CONSIDÉRABLE

Mais l'usine de beaucoup la plus considérable de la région du Lac-St-Jean, et même du Canada, est celle de Chicoutimi qui, dans ses deux superbes moulins, fabrique 270 tonnes de pâtes mécaniques par jour, ou environ 50,000 par année.

Les données suivantes permettront de se former une idée des proportions et de l'importance de ce magnifique établissement.

L'usine consomme chaque année 1,600,000 billots d'épinette et de sapin de 13 pieds de longueur. La façon de ces billots dans la forêt et leur flottaison sur les rivières, pour les amener à l'usine, coûte \$250,000 par année.

Dans les usines pour faire la pulpe, la compagnie emploie de 400 à 500 ouvriers, dont les salaires s'élèvent à \$150,000 par année, ou plus de \$12,000 par mois.

Pour le chargement de la pulpe sur les trains de chemins de fer et à bord des navires, la compagnie emploie de 100 à 125 hommes, auxquels elle paie \$140,000 de salaire par année, ou encore une moyenne d'environ \$12,000 par mois.

Chaque été, les usines de Chicoutimi chargent environ 20 navires de 3 à 4,000 tonnes chacun. Ces navires transportent la pulpe en Angleterre et en France.

En résumant ces données, on trouve que cette compagnie paie annuellement \$540,000 en gages et salaires à ses ouvriers.

L'on imagine facilement l'impulsion que cette grande industrie a donnée au progrès de la ville de Chicoutimi. En 1896, au début de cette industrie, l'évaluation des biens imposables, dans la ville, était de \$297,000 et la population se composait de 1,900 personnes. En 1909, ou pour l'année courante, la population est de 6,000 âmes et, en ne comprenant pas les propriétés de la compagnie de pulpe, l'évaluation des biens imposables est de \$1,600,000. C'est donc, pour cette période de treize ans, une augmentation de 480 p. c. dans la valeur de la propriété imposable et de 215 p. c. dans le nombre de la population.

Voilà un exemple frappant de ce que peut faire l'industrie manufacturière pour le progrès d'une localité.

En constatant ce progrès, je ne puis résister au désir de constater aussi à qui le pays en est redevable.

La compagnie de pulpe de Chicoutimi est une institution exclusivement canadienne française, en ce sens que tous les actionnaires sont des Canadiens français, à peu près tous des citoyens de Québec. Si je ne craignais de blesser leur modestie, je dirais que ceux qui ont placé le plus de capitaux dans cette entreprise sont M. Gaspard Lemoine, l'hon. Nemèse Garneau et M. le Dr J.-A. Cauture. Ces deux derniers, surtout, ont fait de la pulperie de Chicoutimi l'oeuvre de leur vie. Ils y consacrent non seulement leur argent, mais aussi leur temps, leur énergie et leur grande expérience en affaires. Je pourrais presque dire qu'ils ont mis leur atout dans cette vaste entreprise. Dignement secondés par leur gérant M. J.-E.-A. Dubuc, qui a lui-même abandonné une belle et sûre position dans la Banque Nationale pour se lancer dans cette affaire, ces hommes ont triomphé de tous les contretemps, surmonté tous les obstacles que rencontrent nécessairement l'organisation et l'exploitation d'une entreprise aussi considérable et dont la mise en marche a absorbé près d'une couple de millions de piastres.

HONNEUR A CES BRAVES ET COURAGEUX CITOYENS

Honneur à ces patriotes qui ont donné une preuve si éclatante de ce que peuvent accomplir les gens de notre race dans l'industrie manufacturière! Une preuve si éclatante de ce que peuvent faire l'union, la bonne entente, secondées par l'intelligence et le dévouement et une énergie capable de briser les plus grands obstacles. Quand les insulteurs de notre race nous accusent d'être arriérés, de ne pas avoir les aptitudes des autres races pour le commerce et l'industrie, il est bon, il est réconfortant de pouvoir citer les exemples comme celui des propriétaires de la grande usine de Chicoutimi, laquelle, par la quantité de ses produits, est à la tête de cette industrie, non seulement dans notre province et tout le Canada, mais même dans le monde entier.

Mais, il est un autre point de supériorité qui caractérise cet établissement, l'organisation du travail. Cette organisation a pour base la philanthropie la plus large. Les directeurs de l'entreprise, les chefs de service, les ouvriers de tous les grades forment une véritable famille dont les membres s'aiment les uns les autres, s'entraident, se respectent et respectent leurs droits réciproques. La plus cordiale entente, l'union la plus parfaite règnent dans cette grande famille industrielle, qui répand la vie et la prospérité dans la ville de Chicoutimi. C'est un véritable phalanstère chrétien, où chaque membre admet les droits respectifs des autres.

Grâce à cette magnifique organisation, l'ivrognerie, la débauche et la négligence à payer ses dettes sont choses inconnues dans la grande famille des usines de Chicoutimi. Le 22 février dernier, dans le banquet annuel que l'administration donne chaque année à ses chefs d'ateliers et à ses contremaîtres, le gérant de la compagnie, M. Dubuc, exposait dans les termes suivants les bases de l'organisation du travail dans ces grandes usines:



Une scierie à Hébertville

"La compagnie de pulpe de Chicoutimi ne fait pas de politique, mais elle a une politique. Son organisation accuse la mise en pratique de deux principes certains: 1- la compagnie désire avoir à son service, non pas seulement les mains et les bras de ses ouvriers, mais aussi leur intelligence, de même que l'ouvrier doit comprendre qu'il a besoin du capitaliste. C'est pour quoi, 2- la compagnie divise ses principales charges de travail, pour en donner le contrôle à des contremaîtres qui jouissent de la plus libre initiative. L'administration se fait ainsi, et se fera de plus en plus par les ouvriers eux-mêmes. Ils y trouveront, je suppose, une légitime satisfaction et, en même temps, l'occasion de développer leur propre intelligence".

Pour encourager les ouvriers à faire des suggestions pratiques dans le but d'améliorer tel ou tel point de l'industrie, la compagnie leur paie des prix en argent. Pour l'année 1908, il a été payé trois de ces prix, et cette année, il en sera payé quatre.

Si les circonstances, ou plutôt si nos lois fiscales s'y prêtaient mieux, il y a tout lieu de croire que la même compagnie monterait à Chicoutimi, à côté de sa pulperie, une immense usine à papier, ce qui transformerait en peu d'années la métropole du royaume de Saguenay, en une grande ville manufacturière. Une fois l'élan ainsi donné, l'on verrait probablement surgir de pareilles usines sur la grande Péribonka, la Mistassini et la Chamouchouan. Les gages payés aux ouvriers de ces usines approcheraient annuellement les deux millions. Calculez combien de familles cela ferait vivre, calculez surtout les marchés que cela fournirait aux produits de la ferme, l'entraîn que cela donnerait à la colonisation, dans cette région où il y a suffisamment d'espace et de bonnes terres arables pour faire vivre une population aussi nombreuse que celle de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, et deux fois plus nombreuse que celle de l'île du Prince-Edouard.

Beaucoup d'autres industries, exigeant moins de force motrice, pourraient utiliser les autres pouvoirs hydrauliques de moindre importance qui se comptent à la douzaine, dans cette région si favorisée sous ce rapport.

Ce qui manque un peu à ce point de vue, ce sont les moyens de transport par terre ou, disons le mot, les chemins de fer.

Il faudrait d'abord un chemin de fer longeant la rive nord du Lac-St-Jean, pour rattacher à Roberval et Chicoutimi les endroits où se trouvent les plus grands pouvoirs hydrauliques. Cette lacune comblée, les capitalistes feraient bien vite le reste.

Ensuite, il faudrait un chemin de fer pour relier Roberval au Transcontinental sur le St-Maurice, dans les environs de La Tuque. La distance n'excède pas soixante-quinze milles et le terrain n'offre nulle part d'obstacle sérieux à l'établissement d'une voie ferrée. Alors, la région et celle du St-Maurice deviendraient probablement les deux plus grands centres d'industrie de la pulpe et du papier qu'il y aurait dans le monde. Ces deux régions possèdent les deux principaux éléments de cette industrie, - la matière première et la force motrice, - les chemins de fer formeraient le complément.

C'est alors que la colonisation marcherait plus que jamais.

Ceux qui n'ont pas visité la région du Lac-St-Jean peuvent à peine se former une idée du bien-être et de l'esprit de progrès qui sont manifestés partout. St-Alphonse, St-Alexis, Chicoutimi, la Rivière-au-Sable, ou Jonquière, Hébertville-Station, le village d'Hébertville, le village d'Ouat-chouan et Roberval sont éclairés à la lumière électrique. Des aqueducs avec tuyaux en fer, fournissent l'eau à St-Alphonse, Chicoutimi, Jonquière, St-Jérôme, Roberval, Saint-Prime, St-Félicien. Le téléphone circule presque dans toutes les paroisses et le télégraphe tout le long du chemin de fer. Il y a de bons magasins dans tous les villages. Plusieurs de ceux de Roberval et de Chicoutimi supporteraient favorablement la comparaison avec ceux de nos grandes villes. A part ces magasins de détail, la maison Côté, Boivin & Cie en a trois de gros, - l'un à Chicoutimi, l'autre à Hébertville-Station et le troisième à Roberval.

NOS YANKIES

La maison McCormick, qui fabrique des instruments aratoires, décerne chaque année, un prix à celui de ses agents qui vend le plus de ces machines. Il y a une couple d'années, me dit-on, ce prix a été gagné par M. Desbiens d'Hébertville-Station. La nature, de même que la conformation du sol de la région du Lac-St-Jean, se prêtent admirablement à l'usage des instruments aratoires et les progressifs habitants de cette région savent profiter de ces conditions favorables. Je ne voudrais pas blesser les autres, mais le respect de la vérité me force à dire que nulle part ailleurs, parmi les Canadiens français, on ne trouve, comme ensemble, des gens aussi industriels, aussi énergiques et aussi entreprenants que ceux du Lac-Saint-Jean, dont l'établissement remonte à peine à cinquante ans. Ce sont les véritables "yankies" de notre province. Rien ne les effraie et ils savent admirablement utiliser la force que donne l'association et l'union. Ils ont une foi innée, irrésistible, dans le succès qui couronne toujours le travail et l'énergie. Poussés par ce sentiment, ils se lancent en des entreprises qui, à d'autres moins courageux et moins entreprenants, paraîtraient téméraires, hasardeuses, même insensées. Et ils réussissent. C'est ainsi qu'ils ont transformé, en des fermes qui ne dépareraient pas les plus belles parties du Nord Ouest, les savanes et les marécages de St-Bruno, St-Gédéon, St-Prime, St-Félicien et Normandin.

Voici un exemple qui donnera une idée de l'énergie opiniâtre, de cette population de colonisateurs:

Il y aura bientôt deux ans, je rencontrais à St-Félicien, un brave habitant de Tikouapé, qui venait de perdre ses semences par une crue extraordinaire du Lac-St-Jean. Il avait aussi subi d'autres dommages.

Qu'allez-vous faire, lui demandai-je? Allez-vous abandonner Tikouapé pour aller vous établir dans un endroit où le danger de pareilles inondations n'est pas à appréhender!

"Dieu m'en garde, répondit-il avec fermeté. Nous avons les plus belles terres, les plus riches qui puissent se voir n'importe où. Ce n'est pas un accident comme celui-là qui me fera abandonner ma ferme. J'ai bonne santé, je suis capable de faire vivre ma famille de mon travail, et l'année prochaine, la Providence me récompensera par une abondante récolte de ce que j'ai perdue cette année".

Voilà bien le type du colon canadien français du Lac-St-Jean. Au lieu de jeter la cognée à la première difficulté, il examine la situation avec

intelligence, et avec cette énergie qui le caractérise, il se remet à l'oeuvre avec plus de courage que jamais et il finit par arriver à ce succès en lequel il a une foi irrésistible.

Quelques années auparavant, j'avais rencontré dans le voisinage de St-Alexis un nonagénaire qui avait fait partie du premier groupe de colons établis dans le Saguenay. Il me racontait les misères, les privations de toutes sortes que lui et ses compagnons avaient endurées, surtout après que "la société" eut été forcée de vendre son petit moulin à M. Price, pour se procurer un peu de comestibles.

Je suppose, lui demandais-je, que plusieurs perdirent courage?

"Perdre courage, me répondit-il presque avec indignation! oh, non! nous n'étions pas assez lâches pour cela. Quand nous sommes venus ici, nous savions que nous aurions de la misère et nous étions décidés à en endurer bien gros. Et pourquoi nous serions-nous défiés de la Providence du Bon Dieu? Connaissiez-vous des endroits, mon ami, où la Providence a laissé mourir de faim des gens qui voulaient travailler et se conduire honnêtement? Le curé Hébert nous avait dit cela, nous l'avons cru, et c'est arrivé comme il nous l'avait prédit. Nous avons eu de la misère, mais nous avons fini par nous mettre à l'aise. Comme vous le voyez, avec mes 92 années, j'ai bon pied, bon oeil, mes enfants ont soin de moi et je vis encore plus heureux que beaucoup de vos gens riches de villes. Et connaissez-vous quelqu'un qui ait réussi en n'importe quoi sans avoir dans les commencements un peu de trouble et de misère? La terre voyez-vous, ce n'est pas le paradis.

Ce sont les descendants de ce brave homme et ses dignes compagnons qui forment aujourd'hui plus de la moitié de la population du Haut-Saguenay et du Lac-St-Jean. Faut-il s'étonner si cette population offre le spectacle, sous tous les rapports d'un progrès constant, solide, comme on en voit guère ailleurs? Ces braves pionniers avaient de belles terres à défricher et ils étaient bien convaincus qu'après avoir enduré un peu de misère, et de privations, ils finiraient par se faire des établissements où ils vivraient dans l'aisance sur les vieux jours. "Nous voulions faire un pays nouveau", me disait le vieillard de St-Alexis, et ils ont réussi, ainsi que le fait voir ce que je viens d'exposer.

En effet, c'est du pays, cette région du Haut-Saguenay et du Lac-Saint-Jean. A part l'avancement, au point de vue matériel, il y a avancement au point de vue moral et social, qui ne dépare pas l'autre.

La ville de Chicoutimi est le siège épiscopal du diocèse. Elle a son évêché, son grand séminaire, son collège classique, des couvents et plusieurs écoles. C'est là que réside le juge de la Cour supérieure du district. Il y a des avocats qui suivent les nombreux circuits, notamment celui de Roberval, où réside le magistrat spendiaire. Il y a des couvents dans presque toutes les anciennes paroisses et de bonnes écoles élémentaires partout. Il y a des églises dans toutes les paroisses. Plusieurs de ces églises ont de construction superbe. On vient d'en finir une à St-Prime, qui est toute en granit rose.

Ainsi qu'on peut le voir, tout jeune que soit ce pays, si l'on regarde la date de sa fondation, il est vieux pour ce qui se rapporte à l'organisation religieuse, civile, judiciaire et scolaire. Le colon qui prend la route du Lac-St-Jean s'en va dans un pays civilisé, où il n'a plus à redouter les misères et les privations endurées par les fondateurs de ce petit royaume translaurentien. Avec un peu de bonne volonté et d'activité, il est sûr de réussir et il est pareillement sûr de s'établir dans une région pleine d'avenir, l'une des plus invitantes de la province sous tous les rapports.



Roberval

Brefs articles de Mgr Victor Tremblay

Importante invention de l'un des nôtres

Une entrevue avec M. Ernest Tremblay qui a inventé un procédé chimique pour transformer le fer en acier. — Autres inventions du même. —

Nous avons eu, la semaine dernière, la visite de M. Ernest Tremblay, de Montréal, un ancien de Chicoutimi, qui a inventé un procédé chimique pour transformer en quelques secondes le fer en acier. M. Tremblay est le fils de M. Ernest Tremblay et le frère de M. Joseph Tremblay, 98, avenue Sainte-Anne.

M. Tremblay nous a déclaré qu'il est parvenu à mettre son invention au point il y a six mois, après quatre années de travail assidu, d'expériences répétées. Son invention est appelée à révolutionner, partiellement du moins, l'industrie métallurgique. Cet inventeur a fait bien remarquer que la transformation du fer en acier se fait sans aucun alliage. Le changement fait, l'acier très dur n'est pas modifié ni par le feu, ni par la trempe.

Nous avons vu des échantillons de l'acier nouveau, par exemple un ressort fait avec de la broche à foin devenu acier; une boîte de tomate, dont la tôle, c'est le cas de le dire, était dure comme l'acier; un couteau de tour fait avec le bout d'un clou de six pouces, etc. Des essais ont été faits, et les certificats sont probants.

M. Tremblay a déclaré que des maisons américaines ont offert de très forts montants d'argent pour acheter son invention. Il vient encore, nous dit-il, de refuser les offres les plus alléchantes afin de garder pour le Canada le bénéfice de son invention. Il estime, en effet, que tout notre fer magnétique peut devenir de l'excellent acier.

L'inventeur a formé une compagnie sous le nom de Atir Metal Corporation, qui a acquis et qui fait aménager les vastes usines qui appartenaient à la compagnie Asbestos. Ces usines sont situées à Lachine, près de Montréal. C'est là que le fer sera traité vers le début de décembre. La compagnie, dont M. Tremblay est président, a déjà d'importants contrats et devra répondre à de nombreuses demandes.

M. Tremblay nous a confié qu'il a aussi découvert un procédé pour durcir le cuivre et l'aluminium. Nous avons vu des échantillons.

Notre ancien concitoyen, en même temps qu'il visite sa famille, va se rendre à St-Charles pour visiter les gisements de fer et étudier les possibilités d'exploitation

de cette mine. M. Tremblay estime que le titane que l'on trouve dans les gisements miniers de St-Charles, n'est pas un obstacle à l'exploitation de la mine et que cet élément peut servir dans l'industrie.

Félicitations et bon succès à M. Tremblay.

Les tourtes

Parmi les oiseaux les plus populaires au Saguenay il faut compter les tourtes. Elles y étaient surabondantes, comme dans les autres parties des vallées du Saint-Laurent et du Mississipi, comme le rapportent entre autres les Relations des Jésuites en 1613, 1664, 1701, 1750. Un ancien curé de Québec, Jean-Félix Recher, écrit dans son Journal à la date du 25 juillet 1760: "Le nombre des tourtes étant extraordinaire aux environs de Québec, nos guerriers miliciens vont leur donner la chasse au nombre de peut-être plus de six cents."

L'auteur de cette mention signale quatre inconvénients qui amenèrent une défense de faire cette chasse, mais sans faire allusion à leur disparition.

La baronne Diederichsen écrivait en 1777: "Alors que nous traversions un bois, je vis tout à coup quelque chose comme un nuage se lever devant notre voiture... C'était un volier de pigeons sauvages qu'on appelle ici des tourtes et qui se trouvent en si grand nombre que le Canadien en vit pendant plus de six semaines à la fois... il lui arrive quelquefois d'en blesser deux ou trois cents, qui sont ensuite assommés à coups de bâton."

Pendant une certaine d'années encore après cette date on a expérimenté les avantages et les inconvénients de cette surabondance des tourtes. C'est vers 1880 qu'elle a cessé chez nous, survivant encore pendant un certain nombre d'années dans le haut du Mississipi, et l'espèce elle-même disparut graduellement. La dernière tourte mourut en 1914 dans le jardin zoologique de Cincinnati.

La disparition des tourtes est sûrement due à la volonté de Dieu, le maître de tout. On en attribue la cause au Saguenay au fait qu'elles avaient été "conjurées" par des curés parce que trop de gens manquaient à leurs devoirs du dimanche pour leur faire la chasse, opération si invitante et si fructueuse. Les faits indiquent suffisamment que cette affirmation correspond à la réalité.

La Providence a pu tenir compte aussi des plaintes de ceux, de plus en plus nombreux, qui souffraient de la dévastation de leurs moissons au passage de ces milliards d'oiseaux voraces.

(x) Le mot *tourte* pour désigner l'oiseau est un canadianisme. En France il est le nom d'une pâtisserie dont la description répond à notre tourtière et c'est "le plat dans lequel on sert les tourtes" qui y est appelé tourtière.

L'habit noir

La démocratisation, pour ne pas dire le relâchement, de notre époque n'a pas fait disparaître toutes les règles de l'étiquette. On sera peut-être intéressé à savoir ce qui en était il y a cent ans au sujet de l'habit noir. Un journal parisien de l'année 1877 le définit en répondant à la demande: "Si en aucune circonstance un homme du monde ne peut porter l'habit noir avant six heures du soir?"

Ni pour un mariage, ni pour une visite officielle il n'est besoin d'habit noir.

Un homme du monde se marie en redingote; ses témoins sont dans la même tenue. Lorsque le mari n'a pas dépassé la trentaine et qu'il fait partie de ce qu'on est convenu d'appeler *la grande vie élégante* il porte un habit bleu à boutons d'or et pantalon gris perle; c'est le suprême du goût.

Quant aux visites officielles, même celles du jour de l'an, elles ne se font en habit que lorsque celui qui la rend fait partie d'un groupe où il y a des uniformes avec lui; n'ayant pas d'uniforme, il endosse l'habit et met la cravate blanche. Mais s'il s'agit de visite individuelle faite à un haut fonctionnaire et même à un ministre, dans le courant de l'année, la redingote est parfaitement de mise.

On nous demande également si pour les enterrements l'habit noir est nécessaire.

Nullement. Aux enterrements de sénateurs et de députés les membres désignés pour représenter les deux chambres aux obsèques d'un collègue portent l'habit noir, il est vrai; mais ceci provient de ce que ni les sénateurs, ni les députés n'ont de costume officiel. Ce qui prouve, d'ailleurs, que même dans cette solennité l'habit est porté suivant la volonté du membre de la commission; c'est qu'il doit avoir à la boutonnière les insignes de sénateur ou de député.

Donc, concluons en répétant qu'un homme du monde peut se passer, en toute circonstance, d'endosser l'habit avant six heures du soir.

Une fatrasie

On s'intéresse peu chez nous aux fatrasies; en certaines régions de France elles sont en honneur. En voici une typique.

Un jour qu'il faisait nuit
le tonnerre en silence
par ses éclats obscurs
annonçait son absence.

Un jeune vieillard,
assis debout sur une pierre de bois,
pleurait en riant la mort de son fils
qui n'était pas né ni désiré.
Ensuite auparavant
il lisait les yeux fermés
un journal plié en quatre dans sa poche
à la lueur de sa chandelle éteinte
qui n'était pas là ni à lui.
Pour tout dire sans s'exprimer
cet homme qui était femme
avait raison d'avoir tort
de ne pas faire ce qu'il faisait.

AVOCATS ET PROCUREURS

**FRADETTE, BERGERON,
CAIN, PREVOST, LAMARRE,
CASGRAIN ET WELLS**

110 EST, RACINE

TEL.: 543-7757

CHICOUTIMI

De père en fils...

Georges - Henri Perron, Ing. P.

Fernand Perron, L. Sc. C.

André Perron, Ing. P.

J. Euclide Perron

LIMITEE

..constructeurs au Saguenay
depuis plus de 30 ans.

CHICOUTIMI

Hommage de la compagnie Price



*Dévoilement d'une plaque commémorative
au monument Price 1926*



Le populaire rendez-vous de la région

Hôtel Chicoutimi



Salles de réceptions — Ambiance moderne — Confortable

460, rue Racine

543-3334

CHICOUTIMI



Le moulin de pulpe de Chicoutimi en 1926

543-3672

549-7135



**La Librairie
Régionale, Inc.**

Rue Racine.
PLACE DU SAGUENAY
Chicoutimi